Le 12 avril 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-212500565-20240404-D007483I0-DF

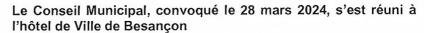
MAIRIE DE **BESANÇON** 

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# **EXTRAIT DU REGISTRE**

des Délibérations du Censeil Municipal

# Séance du 04 avril 2024



Conseillers Municipaux en exercice: 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire



Étaient présents :

M. Hasni ALEM, Mme Frédérique AEBISCHER, Mme Elise M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n°3), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°32), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (à partir de la question n°3), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°17 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°2), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Yannick POUJET

Etaient absents:

Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Philippe CREMER, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, SOURISSEAU

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, Mme Pascale BILLEREY à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la guestion n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Elise AEBISCHER, M. Cyril DEVESA à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°31 incluse), M. Christophe LIME à M. André TERZO (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Françoise PRESSE à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°18), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Annaïck CHAUVET

OBJET: 3 - Budget Primitif 2024

Délibération n° 007483

# 3 Budget Primitif 2024

Rapporteur: Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°1	21/03/2024	Favorable (3 contre, 1 abstention)

#### Résumé:

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires intervenu le 29 février dernier, le Budget primitif de l'exercice 2024 est soumis à l'examen et au vote du Conseil municipal. Le Budget primitif définit le cadre dans lequel intervient l'action municipale pour l'année, sous réserve des décisions modificatives à venir, qui permettront le cas échéant d'ajuster le budget en fonction des évolutions constatées en cours d'année.

Le Budget primitif 2024, composé d'un budget principal et de 4 budgets annexes, est proposé à hauteur de 218 M€ en mouvements réels tous budgets confondus, dont 216,6 M€ pour le budget principal et 1,4 M€ pour les budgets annexes.

Les prévisions budgétaires se répartissent en 59,1 M€ de dépenses d'investissement dont 45,7 M€ de dépenses d'équipement (soit + 3 M€ par rapport à 2023) et 158,9 M€ de dépenses de fonctionnement (contre 155 M€ en 2023).

Comme cela a été largement évoqué, le 29 février dernier, lors du Débat des Orientations Budgétaires, la Ville de Besançon se mobilise à travers son budget 2024 avec toujours plus de détermination pour lutter contre les vulnérabilités et pour répondre aux besoins des habitants et les aider à faire face aux différentes crises (énergétique, climatique, sociale, d'accroissement des inégalités et de pouvoir d'achat).

Si le Débat d'Orientations Budgétaires est un rendez-vous de débat démocratique important, le vote du Budget Primitif constitue une phase budgétaire plus technique et comptable.

Pour autant, le budget est un acte politique, dans son sens le plus originel, relatif à la vie de la cité, notre cité, son organisation et sa transformation, mais aussi parce qu'il décline un projet et une vision : plus que sa structure comptable, c'est par les actions qu'il porte, qu'il prévoit et permet, qu'il contribue à l'organisation et la transformation de la cité, notre cité, conformément aux engagements, constants et affirmés de l'équipe municipale.

#### Le Budget 2024 est placé sous le signe de la robustesse :

- Robuste dans sa structuration et ses équilibres, car il relève d'une stratégie financière à la fois raisonnée et ambitieuse, réactive et durable, adaptée et responsable.
- Robuste également dans les actions et projets qu'il développe, et la vision qu'il porte, celle du collectif, de la solidarité, d'une ville qui s'inscrit dans le mouvement, attentive aux besoins du quotidien comme aux enjeux d'avenir, celle enfin de la confiance quant à nos atouts pour faire face aux bouleversements du monde.

Etre robuste, c'est résister aux crises, c'est anticiper, innover, alors que les défis et les urgences sont nombreux et de plus en plus marquants dans notre quotidien, c'est proposer un territoire de solutions, en recherchant une dynamique de transformation équilibrée et durable pour notre Ville.

Le Budget 2024 concrétise clairement cette volonté, encore plus fortement et plus rapidement en 2024, pour lutter contre les vulnérabilités, pour prendre soin des Bisontines et des Bisontins, particulièrement les moins aisés, pour préserver et améliorer notre qualité de vie, pour toujours renforcer la solidarité et le développement de la Ville et pour mener la transition.

Tels sont les objectifs fixés à travers les axes du Budget 2024 : répondre aux urgences du quotidien, améliorer la vie des Bisontines et des Bisontines, tout en construisant la transition indispensable.

En renforçant sa capacité à faire en fonctionnement et en investissement, en renforçant le service public, la Ville de Besançon prend soin de ses habitants et de ses agents.

Cela se traduit par les 4 axes et leviers portés et activés depuis le début de ce mandat, et qui constituent autant d'objectifs et d'engagements fermes, de court, moyen et long terme, pour la transformation de notre Ville :

- Faciliter la vie quotidienne des Bisontines et des Bisontins en activant les solidarités,
- Anticiper, agir, adapter pour le climat et le vivant,
- Favoriser le dynamisme, la vitalité de Besançon, et encourager l'économie locale,
- Cultiver le collectif en impliquant les habitants et en soutenant les associations bisontines.

Ces axes, qui guident et impulsent les actions municipales, ont également présidé aux choix budgétaires collectifs.

Dans un contexte où les impacts de l'inflation et de la crise énergétique perdurent encore en grande partie, malgré le plan de sobriété mis en place, et où l'action publique est trop souvent aujourd'hui dans une situation de repli susceptible de menacer tant les fondamentaux de notre société que notre capacité collective à faire face aux défis du XXIème siècle, <u>la Ville a fait le choix inverse : celui d'être encore plus présente au côté des Bisontines et des Bisontins, et d'accélérer encore sa transformation et son développement.</u>

Pour cela, des choix forts sont réalisés en 2024, au premier rang desquels l'accroissement du soutien à la politique humaine et sociale, l'accélération de l'investissement, en hausse de 3 M€, la stabilité maintenue des taux de fiscalité pour la 13ème année consécutive.

Avec un budget de 218 M€, dont près de 46 M€ consacrés à l'équipement, la Ville de Besançon se donne les moyens pour confirmer une nouvelle fois en 2024 sa place à part, pour un service public de qualité et de proximité, garant de l'égalité des chances et d'accès aux droits, pour la vitalité, la prospérité et l'attractivité de Besançon, pour l'adaptation et la transformation de notre ville et pour la protection du vivant.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

# Le plan du rapport de présentation du BP 2024 est le suivant :

- I. Le budget général
  - 1. La structure en chiffres du BP 2024
  - 2. Le budget général 2024 en lien avec le Développement Durable
- II. Le budget principal
  - 1. La section de fonctionnement
  - 2. La section d'investissement
- III. Les budgets annexes



# I. LE BUDGET GENERAL

Le budget général de la Ville comprend **un budget principal et 4 budgets annexes :** Forêts, Archéologie Préventive, Zone d'Activité Madeleine Brès et Lotissement Montarmots (le Conseil municipal, dans sa séance du 25 septembre 2023, ayant procédé à la clôture du Budget annexe Zone d'Activité Thomas Edison).

Le budget général 2024 représente un peu plus de 218 M€ au service de la population bisontine, dont environ 159 M€ pour le fonctionnement (73%) et 59 M€ pour l'investissement (27%).

Si l'on y intègre les mouvements d'ordre et de reprise (à compter de 2024, il n'y a plus de mouvements de gestion active de la dette), il s'équilibre à hauteur de 302 M€, dont 205,9 M€ pour le fonctionnement et 96,1 M€ pour l'investissement.

# 1. La structure en chiffres du BP 2024

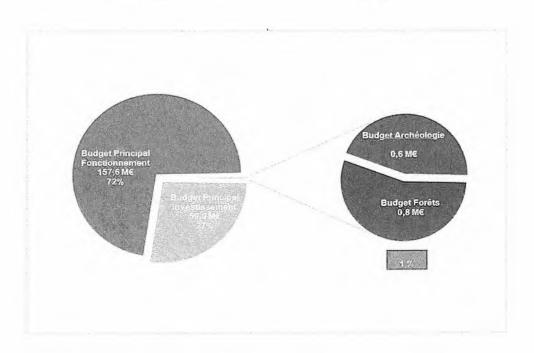
La structure du budget général 2024, budget principal et budgets annexes, tous mouvements confondus, est présentée ci-dessous :

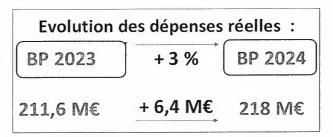
#### **BUDGET GENERAL 2024**

		DEPENSES			RECETTES	
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements de reprise	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements de reprise
INVESTISSEMENT						
Budget Principal	58 955 724,00	9 504 144,00	26 998 588,30	22 348 369,00	46 111 499,00	26 998 588,30
Budget Forêts	102 289,00	68 710,00		3 423,00	167 576,00	
Budget Archéologie	68 613,52	941,00		457,00	15 505,00	53 592,52
Budget ZA Madeleine Brès			210 477,75		210 477,75	
Budget Lotissement Montarmots		152 932,37	10 707,63		163 640,00	
TOTAL INVESTISSEMENT	59 126 626,52	9 726 727,37	27 219 773,68	22 352 249,00	46 668 697,75	27 052 180,82
FONCTIONNEMENT						
Budget Principal	157 637 880,26	46 111 499,00		182 076 653,00	9 504 144,00	12 168 582,26
Budget Forêts	670 298,00	167 576,00		769 164,00	68 710,00	
Budget Archéologie	554 762,61	15 505,00		379 604,00	941,00	189 722,61
Budget ZA Madeleine Brès	226 162,25	210 477,75		226 162,25		210 477,75
Budget Lotissement Montarmots		163 640,00	152 932,37		152 932,37	163 640,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	159 089 103,12	46 668 697,75	152 932,37	183 451 583,25	9 726 727,37	12 732 422,62
TOTAL	218 215 729,64	56 395 425,12	27 372 706,05	205 803 832,25	56 395 425,12	39 784 603,44
		301 983 860,81			301 983 860,81	

Les chiffres figurant dans la suite du rapport ne portent que sur le budget principal et les budgets annexes Forêts et Archéologie Préventive (les budgets de Zone d'activité Madeleine Brès et du lotissement Montarmots intégrant peu de propositions au titre du Budget Primitif) <u>en opérations réelles, hors mouvements de reprise (27,6 M€).</u>

## Les dépenses du Budget général 2024 : 218 M€





#### **EN INVESTISSEMENT**

Les dépenses réelles s'élèvent à 59,1 M€, en augmentation de + 2,5 M€ par rapport au Budget primitif précédent, avec :

- 45,7 M€ de dépenses d'équipement (dont 45,6 M€ au titre du Budget principal et 0,1 M€ sur les budgets annexes) et 0,1 M€ au titre d'une prévision de remboursement éventuel de taxe d'aménagement dans le cas de permis annulés ou transférés;
- et **13,3 M**€ de remboursement de dette en capital (uniquement sur le budget principal).

investissement 59,1 IVI€ plus de 27%

dont 45,7 M€ consacrés

à l'équipement



Au titre uniquement des dépenses d'équipement, les restes à réaliser 2023 du budget principal repris dès le Budget primitif 2024 s'établissent à 27 M€ auxquels il convient d'ajouter le montant de propositions nouvelles de 45,7 M€.

Soit au total, un montant des crédits ouverts pour l'équipement en 2024 de plus de 72 M€.

Les recettes réelles représentent quant à elles 22,4 M€, hors financement de l'investissement par l'épargne brute. Un produit de cessions immobilières exceptionnel en 2024 avec la vente du bâtiment du CFA Hilaire de Chardonnet permet de limiter le recours à l'emprunt, uniquement prévu sur le budget principal (7,2 M€ contre 17,4 M€ prévus en 2023).

Ce budget intègre par ailleurs 4,8 M€ de subventions de nos différents partenaires, 5 M€ de Fonds de Compensation pour la TVA et 0,4 M€ de produit de taxe d'aménagement.

### **EN FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles s'élèvent à 158,9 M€, en augmentation de + 3,9 M€ (+ 2,5 %) de BP à BP.

Cette augmentation résulte principalement :

- d'un effort soutenu en matière de ressources humaines avec + 3,8 M€ dont + 1,5 M€ de soutien spécifique pour des mesures locales,
- d'une subvention au CCAS en hausse pérenne de + 1 M€,
- d'une prévision de facture énergétique estimée en baisse de - 2,8 M€ par rapport à 2023 mais restant bien supérieure aux exercices précédents (+ 3 M€ par rapport à 2019).

FONCTIONNEMENT

158,9 M€

73%



Les dépenses de personnel représentent plus de 85 M€ et reste le poste le plus important des dépenses réelles de fonctionnement, avec 53,5 % (en 2023 : 52,4 %).

Les subventions versées (qui concernent uniquement le budget principal) atteignent, en 2024, 19,8 M€ contre 18,3 M€ en 2023 avec un soutien supplémentaire de + 1,1 M€ au CCAS et des aides au fonctionnement des structures associatives en hausse de + 0,4 M€.

Les intérêts de la dette restent, avec 2,7 M€, le poste représentant la plus faible part du budget de fonctionnement de la collectivité (1,7 %) confirmant la maîtrise d'une dette à long et moyen terme totalement sécurisée. Seul le budget principal est concerné par l'annuité de dette étant donné le remboursement intégral de la dette du budget Forêts en fin d'exercice dernier.

Les crédits de services et les dépenses à évolution contrainte constituent le dernier poste de dépenses de fonctionnement avec un volume de crédits de 51,3 M€ (53,1 M€ en 2023). Leur baisse au global s'explique par la prévision de 8 M€ des dépenses d'énergie (électricité, chauffage) en recul de 2,8 M€ par rapport à 2023, intégrant les mesures d'économie mises en place en 2023. Les crédits de services connaissent pour leur part une augmentation (+ 2,6 % pour le budget principal) équivalente à celle de l'inflation et se montent à 13 M€.

Les recettes réelles s'établissent à 195,6 M€ (184,2 M€ en 2023) avec comme postes principaux les produits de fiscalité, qu'elle soit directe, indirecte ou reversée via l'intercommunalité, les dotations de l'Etat (37,5 M€ dont 32,2 M€ pour la Dotation Globale de Fonctionnement) et les autres produits notamment de services (21,2 M€).

Des mouvements d'ordre (opérations comptables) et des mouvements de reprise (des exercices antérieurs) s'ajoutent aux mouvements réels :

<u>Les mouvements d'ordre s'établissent à 56,4 M€.</u> Ils comprennent notamment le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (23,7 M€), les dotations aux amortissements des biens et subventions reçues (22,7 M€), la neutralisation budgétaire des amortissements des subventions d'équipement versées (9,3 M€) au titre du budget principal et des opérations patrimoniales au titre du budget Forêts (0,1 M€).

Par rapport à 2023 (48,6 M€), les mouvements d'ordre augmentent de + 7,8 M€. Cela s'explique, d'une part, par la variation du virement de la section de fonctionnement de + 1 M€, due à une hausse plus importante des recettes de fonctionnement en comparaison à celle des dépenses, et d'autre part, une augmentation de la dotation aux amortissements pour + 6,6 M€ en raison de l'évolution naturelle des immobilisations et de la nouvelle règle d'amortissement des biens dite « au prorata temporis » pour les biens nouvellement acquis à compter de 2024 en lien avec la mise en place du référentiel M57 au 1er janvier 2024 (comme indiqué dans le Règlement Budgétaire et Financier adopté par le Conseil municipal le 7 décembre 2023).

<u>Les mouvements de reprise, équilibrés en recettes et en dépenses, de 27,6 M€</u> correspondent principalement :

- <u>aux restes à réaliser en dépenses (27 M€) et en recettes (0,2 M€) au titre du budget principal.</u> Il s'agit des dépenses engagées non mandatées et des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre en fin de gestion de l'exercice précédent ;
- <u>aux résultats pour le budget principal</u> (1,7 M€ en recettes d'investissement). S'y ajoutent les mesures d'affectation de résultats pour couvrir le déficit des restes à réaliser pour le budget principal : 25,2 M€ (le résultat de fonctionnement restant disponible de 12,2 M€ permet de financer de nouvelles propositions au Budget primitif 2024).

L'ensemble des budgets de la Ville de Besançon intègre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le référentiel comptable M57.

Dans ce cadre et comme indiqué dans le règlement budgétaire et financier adopté, figure la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette disposition permet notamment, en parallèle de la suppression des comptes de dépenses imprévues, d'ajuster dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre une décision modificative des redéploiements entre chapitres, ainsi que des opérations techniques comptables.

Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire tout en permettant une meilleure réactivité.

Cette possibilité, qui doit, si elle est utilisée, faire l'objet d'un rendu-compte au Conseil municipal le plus proche, donne lieu à une décision annuelle par le Conseil municipal lors du vote du Budget primitif.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser l'exécutif à opérer ce type de mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite et selon les conditions fixées.

# Les recettes et dépenses réelles du BP 2024 du Budget général s'établissent comme suit :

RECETTES REELLES	BUDGET PRINCIPAL		2024/2023		PREVENT LOTISSEN MONTARN	FORETS, ARCHEOLOGIE PREVENTIVE, LOTISSEMENT MONTARMOTS ET ZONE ACTIVITE		23	TOTAL BUDGET GENERAL		2024/:	2023
	BP 2023	BP 2024	en M€	en %	BP 2023	BP 2024	en M€	en %	BP 2023	BP 2024	en M€	en %
Subventions	4 704 113	4 798 369	0,1	2,0%		3 423	0,0		4 704 113	4 801 792	0,1	2,1%
Cessions	600 000	5 000 000	4,4	733,3%			0,0		600 000	5 000 000	4,4	733,3%
Autres recettes	4 620 000	5 350 000	0,7	15,8%	40 618	54 049	0,0	33,1%	4 660 618	5 404 049	0,7	16,0%
Emprunts	17 400 000	7 200 000	-10,2	-58,6%			0,0		17 400 000	7 200 000	- 10,2	-58,6%
Investissement	27 324 113	22 348 369	-5;0	-18,2%	40 618	57 472	0,0	41,5%	27 364 731	22 405 841	-5,0	-18,1%
Fiscalité directe	98 588 874	103 667 226	5,1	5,2%			0,0		98 588 874	103 667 226	5,1	5,2%
Fiscalité indirecte	8 737 865	8 653 500	-0,1	-1,0%			0,0		8 737 865	8 653 500	-0,1	-1,0%
Fiscalité reversée	3 129 312	3 112 368	0,0	-0,5%			0,0		3 129 312	3 112 368	0,0	-0,5%
Fiscalité	110 456 051	115 433 094	5,0	4,5%			0,0		110 456 051	115 433 094	5,0	4,5%
Dotations Etat	36 074 233	37 486 191	1,4	3,9%			0,0		36 074 233	37 486 191	1,4	3,9%
Subventions	8 225 832	8 794 024	0,6	6,9%	429 528	344 668	-0,1	19,8%	8 655 360	9 138 692	0,5	5,6%
Autres	19 647 131	20 363 344	0,7	3,6%	646 190	804 100	0,2	24,4%	20 293 321	21 167 444	0,9	4,3%
Excédent reporté	8 486 941	12 168 582	3,7	43,4%	223 978	189 723	0,0	- 15,3%	8 710 919	12 358 305	3,6	41,9%
Fonctionnement	182 890 188	194 245 235	11,4	6,2%	1 299 696	1 338 491	0,0	3,0%	184 189 884	195 583 726	11:4	6,2%
Propositions nouvelles	210 214 301	216 593 604	6,4	3,0%	1 340 314	1 395 963	0,1	4,2%	211 554 615	217 989 567	6,4	3,0%
Reports + Autofinancement N-1	25 319 774	25 321 190			378 438	600 280			25 698 212	25 921 469		
Excédent d'investissement reporté	5 912 568	1 677 399		:					5 912 568	1 677 399		
Gestion active de la dette	918 000								918 000	0		
Recettes totales	242 364 642	243 592 193			1 718 752	1 996 243			244 083 395	245 588 435		

DEPENSES REELLES	BUDGET PR	UDGET PRINCIPAL		2024/2023		FORETS, ARCHEOLOGIE PREVENTIVE, LOTISSEMENT MONTARMOTS ET ZONE ACTIVITE		2024/2023		BUDGET	2024/	2023
	BP 2023	BP 2024	en M€	en %	BP 2023	BP 2024	en M€	en %	BP 2023	BP 2024	en M€	en %
Dépenses hors dette	42 640 030	45 660 724	3,0	7,1%	140 598	170 902	0,0	21,6%	42 780 628	45 831 626	3,1	7,1%
Dette en capital	13 813 000	13 295 000	-0,5	-3,8%	933		0,0	- 100,0 %	13 813 933	13 295 000	-0,5	-3,8%
Investissement	56 453 030	58 955 724	2,5	4,4%	141 531	170 902	0,0	20,8%	56 594 561	59 126 626	2,5	4,5%
Personnel	80 691 058	84 405 032	3,7	4,6%	554 342	658 216	0,1	18,7%	81 245 400	85 063 248	3,8	4,7%
Subventions	18 347 918	19 808 839	1,5	8,0%	0	0	0,0		18 347 918	19 808 839	1,5	8,0%
Charges financières	2 308 445	2 728 432	0,4	18,2%	1		0,0	- 100,0 %	2 308 446	2 728 432	0,4	18,2%
Autres dépenses	52 413 850	50 695 577	-1,7	-3,3%	644 440	566 845	-0,1	-12,0%	53 058 290	51 262 422	-1,8	-3,4%
Fonctionnement	153 761 271	157 637 880	3,9	2,5%	1 198 783	1 225 061	0,0	2,2%	154 960 054	158 862 941	3,9	2,5%
Total propositions nouvelles	210 214 301	216 593 604	6,4	3,0%	1 340 314	1 395 963	0,1	4,2%	211 554 615	217 989 567	6,4	3,0%
Reports + autofinancement N-1 dépenses d'équipement	31 232 342	26 998 588			378 438	600 280			31 610 779	27 598 868		
Gestion active dette	918 000								918 000	0		
Dépenses totales	242 364 642	243 592 192			1 718 752	1 996 243			244 083 395	245 588 435		

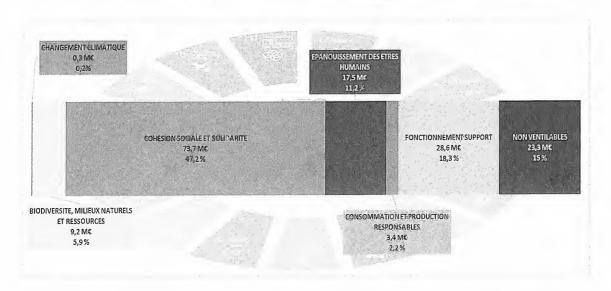
# 2. Le budget général 2024 en lien avec le Développement Durable

Comme chaque année depuis 2021, cette présentation en lien avec le rapport de Développement Durable adopté annuellement, traduit l'approche budgétaire transversale et priorisée de la Ville, tant dans la préparation du budget que dans sa réalisation.

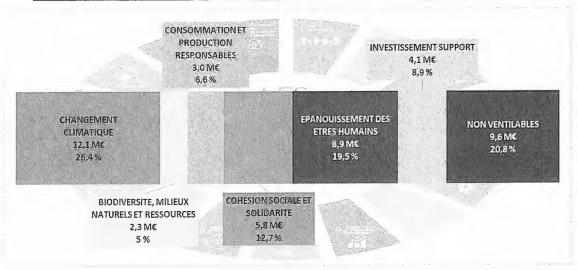
Etant donné le caractère transversal de la thématique du Développement Durable, il est bien sûr évident, et cela constitue en parallèle un critère de décision, que la plupart des actions menées répond à plusieurs objectifs de Développement Durable. Dans ce cadre, le classement des dépenses est réalisé selon la finalité principale des actions et opérations, notamment par fonction (correspondant aux grands domaines d'activités) et nature de dépenses pour le fonctionnement, et par projet pour l'investissement, pour éviter des découpages artificiels.

Le budget général (hors annuité de la dette) se répartit comme suit en fonction des 5 finalités du Développement Durable.

## Les dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette) du Budget général 2024



# Les dépenses d'investissement (hors capital de la dette) du Budget général 2024



Pour rappel, les <u>dépenses non ventilables</u> reprennent des crédits ne pouvant être sécables à l'intérieur du budget. Cela concerne essentiellement l'attribution de compensation versée à GBM, les dépenses liées aux opérations d'aménagements urbains, mais également toutes les charges liées à des actions régaliennes, comme par exemple les cimetières.

Par ailleurs, la notion de <u>dépenses supports</u> s'intègre dans cette représentation, étant donné l'importance des actions recensées dans les services supports de la collectivité (finances, RH, parc automobile, bâtiment), pour assurer la continuité du service public et mener l'ensemble des orientations politiques. De même, le poste énergie en fonctionnement, qui fait l'objet d'un suivi par ailleurs, ne permet pas, par la seule imputation comptable, une répartition entre les différentes sources énergétiques.

Il faut souligner que la répartition en investissement peut varier annuellement de manière plus conséquente, en fonction de l'avancée de chaque opération.

Cette approche, plus large et plus exhaustive même, que le « budget vert » tel que prévu et défini dans le cadre de la Loi de Finances pour 2024 (à partir du Compte administratif 2024 pour les dépenses d'investissement) confirme le sens donné au budget 2024, avec :

- un fonctionnement, comme lors des exercices précédents, majoritairement axé sur la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement humain, pour plus de la moitié de nos dépenses (58,4 %), correspondant au sens même du travail effectué au quotidien et en proximité auprès de la population, pour répondre aux besoins et satisfaire les missions de services publics.
- un investissement orienté très largement sur l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique, la préservation de la biodiversité et la consommation durable des espaces : cela représente plus de 17 M€ et 38 % de nos investissements.

A titre de comparaison, au BP 2022, cette part représentait 30% et 12,5 M€. On voit nettement dans cette évolution la montée en charge du plan écoles et crèches et l'accélération du programme de végétalisation des espaces publics.

Le deuxième axe prioritaire en investissement est celui de la cohésion sociale et de l'épanouissement, pour près de 15 M€.



# II. LE BUDGET PRINCIPAL

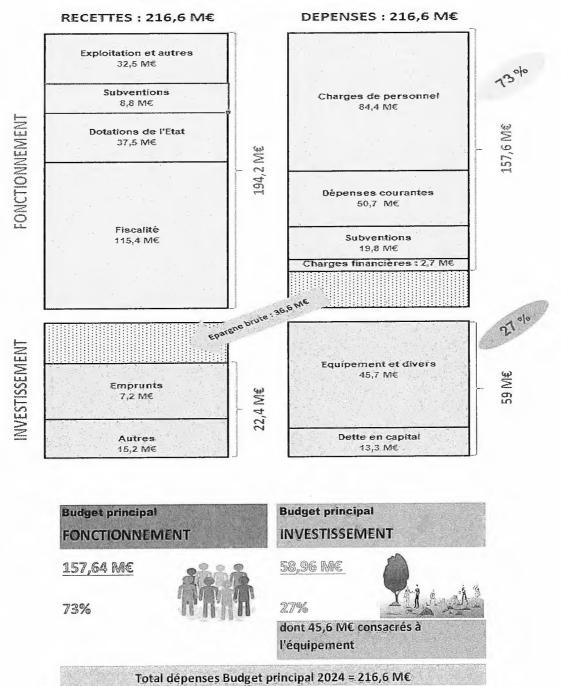
Les chiffres indiqués ci-dessous s'entendent hors mouvements de reprise de l'exercice précédent.

Le budget principal 2024 représente 216,6 M€, en évolution de + 3 %, soit une hausse de + 6,4 M€ par rapport au BP 2023.

# Les grands équilibres du Budget Primitif 2024

Budget principal

(en opérations réelles hors mouvements de reprise)



#### BUDGET PRIMITIF 2024 - RECETTES REELLES

PLIDGET PRINCIPAL	BP 2023	BP 2024	Evolution 202	24/202:
BUDGET PRINCIPAL	en€	en €	en€	en %
INVESTISSEMENT				
Taxe Aménagement	420 000	350 000	-70 000	-16,7
F.C.T.V.A.	4 200 000	5 000 000	800 000	19,0
Subventions d'équipement	3 704 113	4 798 369	1 094 256	29,5
Produits des cessions d'immobilisations	600 000	5 000 000	4 400 000	733,
Opérations sous mandats	1 000 000		-1 000 000	100,
Autres recettes d'investissement				
Recettes hors emprunt	9 924 113	15 148 369	5 224 256	52,
Emprunt	17 400 000	7 200 000	-10 200 000	-58,
Total propositions nouvelles	27 324 113	22 348 369	-4 975 744	-18,
Gestion active de la dette	918 000		-918 000	100,
Excédent d'investissement reporté	5 912 568	1 677 399	-4 235 169	-71,
Autofinancement des reports de dépenses de N-1 en N	25 059 354	25 171 190	111 836	0,4
Reports de N-1	260 420	150 000	-110 420	-42,
TOTAL INVESTISSEMENT	59 474 455	49 346 957	-10 127 497	-17,
FONCTIONNEMENT				
Fiscalité directe	98 588 874	103 667 226	5 078 352	5,2
Taxe sur l'électricité et sur les pylônes	1 871 500	1 873 000	1 500	0,1
Taxe sur les jeux	1 560 000	1 760 000	200 000	12,8
Droits d'occupation du domaine public	440 365	448 500	8 135	1,8
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 000 000	3 600 000	-400 000	-10,
Taxe locale sur la publicité extérieure et divers	866 000	972 000	106 000	12,
Fiscalité indirecte	8 737 865	8 653 500	-84 365	-1,0
Dotation de solidarité communautaire	1 925 660	1 926 368	708	0,0
Fonds de péréquation intercommunale et communale	1 203 652	1 186 000	-17 652	-1,:
Fiscalité reversée par la GBM	3 129 312	3 112 368	-16 944	-0,
Fiscalité	110 456 051	115 433 094	4 977 043	4,5
	20 025 347	20 137 643	112 296	0,6
Dotation Forfaitaire	20 020 0 77			1
Dotation Forfaitaire  Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	10 167 000	10 891 000	724 000	7,1
		10 891 000 1 188 000	724 000 -212 000	7,1 -15

Dotation Politique de la Ville		181 508	181 508	
Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle	255 659	243 917	-11 742	-4,6
Dotations fiscales (y compris compensation droits mutation)	2 895 769	3 513 789	618 020	21,3
DGF permanents syndicaux, dotations instituteurs, de recensement et titres sécurisés et FCTVA	208 576	208 452	-124	-0,1
Dotations de l'Etat	36 074 233	37 486 191	1 411 958	3,9
Etat	731 775	802 299	70 524	9,6
Régions	30 000		-30 000	100,0
Départements	62 405	56 150	-6 255	-10,0
Communes	32 275	32 275		
Groupements de collectivités	141 350	158 000	16 650	11,8
Budget communautaire (Europe)	2 123		-2 123	100,0
Autres organismes	7 225 904	7 745 300	519 396	7,2
Subventions et participations	8 225 832	8 794 024	568 192	6,9
Ventes de produits, prestations de services	17 188 878	17 622 775	433 897	2,5
Revenus des immeubles	1 460 623	1 583 600	122 977	8,4
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	402 840	406 500	3 660	0,9
Autres produits de gestion courante	224 290	510 469	286 179	127,6
Remboursements sur rémunération de personnel	223 000	230 000	7 000	3,1
Produits spécifiques	137 500		-137 500	100,0
Autres recettes de fonctionnement	10 000	10 000		
Autres recettes	19 647 131	20 363 344	716 213	3,6
Total propositions nouvelles	174 403 247	182 076 653	7 673 406	4,4
Reprise anticipée de l'excédent N-1	8 486 941	12 168 582	3 681 641	43,4
TOTAL FONCTIONNEMENT	182 890 188	194 245 235	11 355 047	6,2
TOTAL GENERAL (propositions nouvelles + excédent N-1)	210 214 301	216 593 604	6 379 303	3,0
TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1	242 364 642	243 592 193	1 227 550	0,5

#### BUDGET PRIMITIF 2024 - DEPENSES REELLES

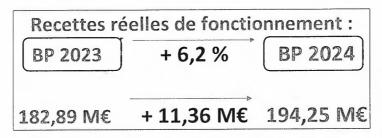
	BP 2023	BP 2024	Evolution 2024/2023	
BUDGET PRINCIPAL	en€	en€	en€	en %
UNVESTISS	EMENT			akin sa
Dépenses d'équipement (chapitres 20 (sauf 204)-21-23)	33 499 004	35 542 136	2 043 132	6,1
Subventions d'équipement versées	2 648 719	5 397 960	2 749 241	103,8
Attributions de compensation d'investissement	3 892 307	4 010 628	118 321	3,0
Opérations sous mandats	1 500 000	610 000	-890 000	-59,3
Autres dépenses	1 100 000	100 000	-1 000 000	-90,9

Dépenses d'investissement hors dette	42 640 030	45 660 724	3 020 694	7,1
Dette en capital	13 813 000	13 295 000	-518 000	-3,8
Total propositions nouvelles	56 453 030	58 955 724	2 502 694	4,4
Gestion active de la dette	918 000		-918 000	-100,0
Autofinancement des investissements réalisés n-1				
Reports de crédits n-1	31 232 342	26 998 588	-4 233 753	-13,6
TOTAL INVESTISSEMENT	88 603 372	85 954 312	-2 649 059	-3,0
FONCTION	NEMENT			
Charges de personnel	80 476 595	84 142 543	3 665 948	4,6
Mise à disposition de services communautaires	214 463	262 489	48 026	22,4
Personnel	80 691 058	84 405 032	3 713 974	4,6
Intérêts et charges financières	2 308 445	2 728 432	419 987	18,2
Subventions de fonctionnement au CCAS	10 000 188	11 050 000	1 049 812	10,5
Subventions de fonctionnement (hors CCAS)	8 347 730	8 758 839	411 109	4,9
Subventions	18 347 918	19 808 839	1 460 921	8,0
Contingents et participations obligatoires	5 036 328	5 037 573	1 245	0,0
Déficit du budget Forêts	209 298	215 264	5 966	2,9
Déficit du budget Archéologie Préventive	199 076	91 041	-108 035	-54,3
Indemnités, cotisations et formation des élus	986 988	1 007 126	20 138	2,0
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	242 500	242 494	-6	0,0
Attribution Compensation	13 021 033	12 929 911	-91 122	-0,7
Reversement et restitution sur impôts, taxes et autres	233 000	288 000	55 000	23,6
Pertes sur créances irrécouvrables	240 000	240 000		
Dotations et provisions		15 000	15 000	
Titres annulés	120 500	120 500		
Impôts, taxes et versements assimilés	948 615	1 088 500	139 885	14,7
Contrats de service public	1 128 126	1 161 028	32 902	2,9
Energie (chauffage, éclairage)	10 800 000	8 000 000	-2 800 000	-25,9
Alimentation et fabrication repas restauration scolaire	2 030 050	2 068 311	38 261	1,9
Prestations de services et autres crédits contraints	1 043 106	1 043 106		
Loyers et charges locatives	1 034 001	1 063 608	29 607	2,9
Eau et assainissement des bâtiments	710 942	717 297	6 355	0,9
Cotisations municipales	349 982	356 588	6 606	1,9
Assurances	808 160	848 365	40 205	5,0
Affranchissements	257 600	249 400	-8 200	-3,2
Télécommunications	84 000	85 000	1 000	1,2

Autres charges divers de gestion courante	69 612	819 024	749 412	1 076,6
Dépenses à évolution contrainte	39 552 917	37 687 136	-1 865 781	-4,7
Fournitures d'atelier et de voirie	1 725 788	1 731 903	6 115	0,4
Prestations de service	3 014 502	3 073 997	59 495	2,0
Travaux et réparations	2 857 190	2 915 824	58 634	2,1
Autres	5 082 993	5 286 717	203 724	4,0
Crédits d'exploitation	12 680 473	13 008 441	327 968	2,6
Charges spécifiques et Provisions semi-budgétaires	180 460		-180 460	-100,0
TOTAL FONCTIONNEMENT	153 761 271	157 637 880	3 876 609	2,5
TOTAL GENERAL propositions nouvelles	210 214 301	216 593 604	6 379 303	3,0
TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1	242 364 642	243 592 193	1 227 550	0,5

# 1. La section de fonctionnement

# LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



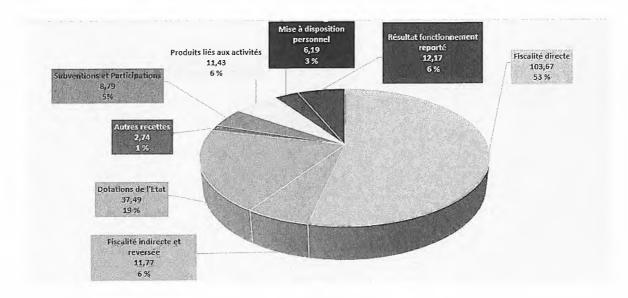
Les recettes de fonctionnement s'élèvent au BP 2024 à 194,3 M€ (contre 182,9 M€ au BP 2023), y compris le résultat reporté : elles sont en évolution de plus de 6 % de BP à BP soit + 11,4 M€.

Hors résultat reporté de l'exercice N-1, elles évoluent de + 4,2 %.

Le tableau ci-dessous présente les grands postes de recettes de fonctionnement de BP à BP entre 2019 et 2024 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (En M€)									
BUDGET PRINCIPAL	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024			
Fiscalité directe	83,71	85,09	89,71	91,93	98,59	103,67			
Fiscalité indirecte	7,97	7,20	8,11	8,76	8,74	8,65			
Fiscalité reversée par GBM	2,59	2,61	2,64	2,54	3,13	3,11			
Dotations de l'Etat	35,73	36,39	32,60	35,36	36,07	37,49			
Subventions et Participations	6,89	7,18	8,03	8,27	8,22	8,80			
Ventes de produits d'exploitation	17,18	15,45	17,01	16,40	17,20	17,62			
Autres recettes	2,43	2,44	2,44	2,49	2,45	2,74			
Reprise anticipée du résultat N-1	8,31	8,78	8,69	8,54	8,49	12,17			
TOTAL recettes de fonctionnement	164,82	165,14	169,23	174,29	182,89	194,25			

# Par grands postes sur 2024, elles se décomposent comme suit :



- La fiscalité directe : avec 103,7 M€ au BP 2024 contre 98,6 M€ au BP 2023, ce poste représente 53 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le produit prévisionnel intègre la décision en 2024 d'une nouvelle stabilité des taux (la Ville n'a pas augmenté les taux de fiscalité directe depuis 13 ans et même 15 ans pour la taxe d'habitation, ce dernier taux s'appliquant encore aux résidences secondaires et aux logements vacants).

Les prévisions du Budget primitif intègrent également, en matière de bases :

- ➤ La revalorisation annuelle forfaitaire des locaux d'habitation et des locaux industriels, fixée en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé entre novembre 2022 et novembre 2023, soit + 3,9 % (après + 7,1 % en 2023 et + 3,4 % en 2022);
- ➤ Une évolution moyenne des bases des locaux professionnels, de l'ordre de + 0,6 %, avec cependant des situations très diversifiées selon les catégories de locaux et leur secteur d'implantation.

A noter que l'actualisation des paramètres d'évaluation des bases des locaux professionnels, en vigueur depuis 2017, et qui devait intervenir initialement en 2023 afin de maintenir une cohérence avec la réalité du marché locatif, a été repoussée une première fois en 2025, puis de nouveau en 2026 par la dernière Loi de Finances ;

➤ Une évolution physique moyenne des bases (+ 0,5%) liée notamment à l'évolution du patrimoine immobilier sur la commune (constructions, démolitions...) sur la base des années précédentes.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021, la taxe sur le foncier bâti est devenue la principale ressource fiscale de la Ville : elle représente plus de 96 % de son panier fiscal, y compris le produit du coefficient correcteur.

Pour mémoire, ce dernier mécanisme a été mis en place lors de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour neutraliser, par une « compensation », la différence entre le produit de taxe d'habitation supprimé et le produit transféré issu du taux foncier bâti départemental. Le produit du coefficient correcteur évolue au même rythme que les bases, mais est en revanche figé au niveau du taux en vigueur lors de la réforme, soit 43,72 %, ce qui n'a pas d'impact pour la Ville qui n'a pas modifié son taux.

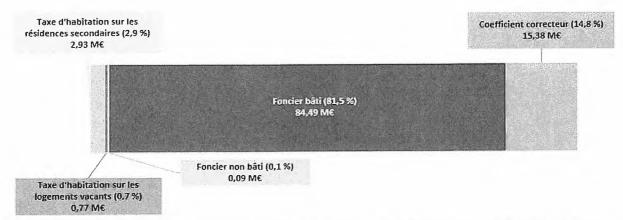
Il en résulte toutefois que la Ville a perdu son pouvoir de taux sur environ 15 % de son produit fiscal.

Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants représentent quant à elles 3,6 % du produit prévisionnel estimé au Budget primitif.

A noter que les locaux d'habitation, dont les bases concernent les taxes d'habitations mais également la taxe sur le foncier bâti, devaient faire l'objet d'une actualisation initialement prévue pour 2026 et finalement repoussée, à ce jour, en 2028 par la Loi de Finances pour 2023.

Enfin, la taxe sur le foncier non bâti, avec un produit de 0,09 M€ ne représente que 0,1 % des ressources fiscales.

Le panier fiscal de la Ville prévu au titre du BP 2024 se répartit par conséquent de la façon suivante :



- <u>La fiscalité indirecte</u> : elle s'établit à **8,7 M€ en 2024**, en stabilité par rapport à 2023, et intègre notamment les recettes suivantes :
  - La taxe sur les jeux du Casino, pour 1,7 M€, est prévue en augmentation de BP à BP de 200 K€ au vu d'une confirmation de l'activité constatée en 2023 ;
  - Les droits de mutation sont estimés à 3,6 M€, en baisse de 400 K€ par rapport à 2023 du fait du ralentissement des transactions immobilières constaté au niveau national. En 2023, les droits de mutation (4,3 M€) ont en effet connu une baisse de plus de 20 % par rapport à 2022 (5,7 M€), avec des perspectives qui pourraient se prolonger en 2024. Ce poste donnera lieu le cas échéant à des ajustements en décisions modificatives au fur et à mesure des perceptions de l'année;
  - La taxe sur l'électricité représente 1,9 M€: la prévision du BP 2023 est reconduite en 2024. Pour mémoire, l'article 54 de la loi de Finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité en supprimant les taxes locales (à compter de 2023 pour la taxe communale) sur la consommation finale d'électricité pour les intégrer progressivement à la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité, avec un reversement de l'Etat aux collectivités;
  - La taxe locale sur la publicité extérieure est prévue à hauteur de 0,9 M€, en hausse de 100 K€ par rapport au BP 2023, intégrant les modifications décidées par le Conseil municipal du 22 juin 2023.
- <u>La fiscalité reversée, de 3,1 M€ (en stabilité par rapport au BP 2023),</u> est pour sa part constituée comme suit :
  - La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par Grand Besançon Métropole, prévue à hauteur de 1,9 M€, de manière identique au produit perçu en 2023. Cette dotation se décompose en 4 volets : le volet solidarité sociale et fiscale, le volet solidarité économique, le volet gens du voyage et celui des cartes nationales d'identité électroniques (CNIe) ;
  - Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour 1,2 M€, recette calculée par prudence avec l'hypothèse d'une sortie d'éligibilité du territoire à ce fonds, déterminé au niveau du territoire intercommunal : ainsi, si Grand Besançon Métropole s'éloigne légèrement du seuil d'éligibilité (714ème sur 745 en 2023, et 722ème en 2022), il en reste toujours relativement proche, ce qui ne permet pas de disposer pour 2024 et les années suivantes d'une garantie d'éligibilité. A ce titre, cette recette est prévue à hauteur de 90 % du montant perçu en 2023.
- <u>Les dotations et compensations de l'Etat</u> sont prévues à hauteur de 37,5 M€. Hors compensations fiscales de taxes foncières, ce poste est en hausse de 0,8 M€ de BP à BP.

En K€	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/ BP 2023		
			EN K€	En %	
Dotation Forfaitaire initiale	19 978	20 025	47	0,2%	
+ Part variable en fonction des variations de population	47	112	65	138,3%	
= Dotation forfaitaire	20 025	20 137	112	0,6%	
Dotation de Solidarité et de Cohésion Urbaine	10 167	10 891	724	7,1%	
Dotation Nationale de Péréquation	1400	1188	-212	-15,1%	
TOTAL Dotation Globale de Fonctionnement	31 592	32 216	624	2,0%	
Dotation Générale de Décentralisation	1 122	1 122	0	0,0%	
Dotation Politique de la Ville	0	182	182	-	
Fonds Départ. de Péréquation de TP	256	244	-12	-4,7%	
Autres dotations	218	218	0	0,0%	
Compensation fiscales (taxes foncières)	2 886	3 504	618	21,4%	
TOTAL	36 074	37 486	1 412	3,9%	
TOTAL (hors compensations fiscales)	33 188	33 982	794	2,4%	

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) d'un montant prévisionnel de 32,2 M€ pour 2024 est prévue en hausse de BP à BP de 2 %, soit + 0,6 M€, pour une inflation prévisionnelle retenue en Loi de Finances de + 2,5 %. Elle comprend la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et la Dotation Nationale de Péréquation.

A noter que si la DGF avait suivi l'évolution de l'inflation, elle aurait dû augmenter de + 5,9 % en 2022, soit + 1,8 M€ et de + 4,9 % en 2023, soit + 1,5 M€, contre une évolution constatée respectivement de + 1,9 % et + 1,2 % (+ 573 K€ et + 366 K€).

### Rappelons également que la DGF représentait il y a 10 ans 35,4 M€.

• La Dotation Forfaitaire est prévue pour 20,1 M€ (elle se montait à 27,9 M€ en 2014!), en hausse (+ 0,6 %, soit + 112 K€) par rapport au réalisé 2023, du fait uniquement de la hausse de la population DGF. Cette dernière, comprend la population totale mais aussi le nombre de résidences secondaires et de places d'aires d'accueil des gens du voyage. En 2024, la population DGF de la Ville augmente de 907 unités à 124 317 habitants (contre 123 410 en 2023), ce qui génère un gain de dotation de 112 K€.

Un écrêtement peut s'appliquer à la dotation forfaitaire de certaines communes : il permet notamment au niveau national de financer la progression des dotations de péréquation communale (DSU et DSR), ainsi que la croissance de la population. Cet écrêtement concerne chaque année un nombre important de communes (15 578 en 2022) en fonction du niveau de leurs ressources fiscales, mesuré par le potentiel fiscal. La Ville n'a pas été écrêtée depuis 2019.

La hausse des dotations de péréquation est principalement financée, en 2024, par un abondement de l'Etat de 320 M€, ce qui permet pour les communes qui seront

- concernées en 2024, de réduire le prélèvement interne qui sera appliqué sur leur Dotation Forfaitaire.
- La Dotation de Solidarité Urbaine est prévue pour 10,9 M€, en hausse de 0,7 M€ (+ 7,1 % par rapport au BP 2023) en lien avec la progression de l'enveloppe nationale de 150 M€ (contre 90 M€ en 2023).
- La Dotation Nationale de Péréquation est quant à elle estimée à 1,2 M€, en baisse (-212 K€ soit 15,1 % par rapport au BP 2023), même si l'enveloppe nationale est stable par rapport à 2023. Cette dotation baisse régulièrement chaque année pour la Ville depuis 2019.
- ▶ La Dotation Politique de la Ville est estimée à ce stade à 182 K€: il s'agit de la part correspondant au financement de projets de fonctionnement. Cette somme concerne l'encaissement de soldes de subventions obtenues en 2023, avec de nouvelles discussions à intervenir avec l'Etat sur 2024 qui donneront lieu le cas échéant à inscription en décision modificative;
- Le Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle est à nouveau utilisé comme variable d'ajustement au niveau national, et subit une ponction pour le financement des abondements d'autres dotations, de 12 M€. Il en résulte pour la Ville une perte estimée à 11 K€ en 2024 (244 K€ prévus contre 255 K€ encaissés en 2023) ;
- Les autres dotations ne représentent que 218 K€ avec notamment un prévisionnel de la dotation pour les titres sécurisés reconduit à son montant inscrit au BP 2023, pondéré par la hausse attendue en 2024 du Fonds de Compensation de la TVA de fonctionnement (+ 9 K€ par rapport au notifié 2023);
- Les compensations fiscales (3,5 M€) sont en hausse (+ 165 K€ par rapport au réalisé 2023), elles permettent de compenser les pertes de Taxes Foncières consécutives à des mesures d'exemptions, d'exonérations, d'abattements ou de plafonnement des taux décidées par la loi. Cette hausse repose pour l'essentiel sur le taux de revalorisation des bases fiscales fixé à + 3,9 % par la Loi de Finances 2024.
- <u>Les subventions et participations reçues</u> s'élèvent à 8,8 M€ (BP 2023 : 8,2 M€). Ce poste de recettes comprend notamment :
  - with montant de 7,4 M€ de participations de la Caisse d'Allocations Familiales au titre des reliquats du Contrat Enfance Jeunesse et de la Nouvelle Convention Territoriale Globale (6,5 M€ pour les volets Petite Enfance et Jeunesse) et du périscolaire (0,9 M€ pour le volet Education) avec prise en compte d'une recette complémentaire de 214 K€ au titre du Bonus Convention Territoire Globale pour une aide supplémentaire à la prestation de service Accueils Loisirs Sans Hébergement (ALSH);
  - l'aide de l'Etat (445 K€) dans le cadre de l'accompagnement de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans;
  - 255 K€ pour des subventions et mécénats dans le cadre du fonctionnement et d'actions / d'animations de la Citadelle. A ce titre, les participations de GBM et du Département du Doubs s'établissent respectivement en 2024 à 150 K€ et 25 K€ prenant en compte pour la première une augmentation de 20 K€ par rapport à 2023;
  - ▶ 167 K€ dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) au titre de 2023 pour l'accompagnement des étrangers primo arrivants avec un financement par l'Etat à hauteur de 80 %;
  - > 127 K€ de subventions de l'Etat dans le domaine de la santé publique et plus particulièrement pour la vaccination, avec notamment à partir de 2024 des financements supplémentaires attendus pour la vaccination de personnes en situation de précarité;

- > 75 K€ de subvention auprès de FranceAgriMer pour la fourniture de fruits frais et de produits laitiers de qualité dans les menus du midi dans la restauration scolaire;
- l'aide de l'Etat pour le dispositif Comedec (COMmunication Electronique des Données de l'Etat Civil) lié à la dématérialisation des actes d'état civil (28 K€) et 9 K€ pour l'organisation des élections européennes de juin prochain ;
- ▶ le soutien attendu de l'Agence Nationale du Sport pour la journée olympique, la Semaine Olympique et le relais de la flamme à hauteur de 15 K€.

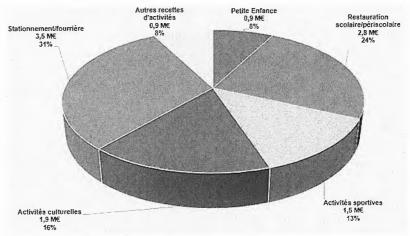
#### - Les autres recettes :

Elles représentent 20,4 M€ en 2024 (19,6 M€ en 2023).

<u>Les produits liés aux activités</u> s'élèvent à 11,4 M€ soit 6 % de nos recettes de fonctionnement et augmentent de 130 K€ par rapport au BP 2023.

La prévision budgétaire 2024 a été estimée au vu des réalisations 2023 et après prise en compte de l'évolution de tarifs adoptée en décembre dernier sur la base d'un taux directeur de 2,5 % équivalent à l'inflation, adapté au cas par cas et avec une orientation forte pour le développement de la tarification sociale.

Ces produits se répartissent comme suit par grand domaine d'activité :



- <u>Les recettes liées au secteur éducatif</u> concernent les recettes de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire, avec intégration de la nouvelle grille de tarification sociale adoptée par le Conseil municipal en février 2023, ainsi que la participation des familles dans les crèches. Elles représentent respectivement 2,8 M€ et 0,9 M€ (2,5 M€ et 1 M€ en 2023);
- <u>Les droits d'entrées et produits des boutiques des équipements culturels</u> (Musées et Citadelle) s'élèvent à 1,9 M€ en 2024, en légère augmentation de BP à BP afin de tenir compte de l'augmentation de la fréquentation à la Citadelle constatée en 2023, avec plus de 280 000 visiteurs ;
- <u>Les recettes d'activités sportives</u> (piscines, patinoire, location gymnases...) sont estimées à 1,5 M€ (en quasi-stabilité par rapport à 2023);
- <u>Les recettes de stationnement de surface</u>, fourrière et autres redevances d'occupation du domaine public sont estimées à 3 M€ (2023 : 3 M€) ;
- <u>Le forfait post-stationnement</u>, pour la part revenant à la Ville (ce produit étant partagé avec GBM), est prévu à hauteur de 0,5 M€ comme les années précédentes ;
- <u>Les autres recettes d'activités</u> correspondant principalement aux concessions dans les cimetières, à des facturations de travaux, représentent 0,9 M€ en 2024 (comme en 2023).

- <u>Les mises à disposition de personnel et remboursements de frais</u> par d'autres collectivités ou organismes représentent 6,2 M€ avec principalement :
  - o le partage de moyens et d'expertise dans le cadre de services non mutualisés à GBM (notamment au titre de la mise à disposition de services municipaux suite au transfert de la compétence Voirie : entretien des arbres d'alignement, factures énergie, propreté...),
  - o les facturations également à GBM des charges des services communs mutualisés (locaux par exemple),
  - les mises à disposition de personnel aux EPCC ISBA, Deux Scènes et Caisse des Ecoles

Ces différents postes connaissent des évolutions différenciées : la recette de facturation au titre des mutualisations de services est en baisse de - 0,3 M€ avec notamment la révision du forfait « locaux » par agent, qui engendre en parallèle une diminution en dépenses de l'attribution de compensation due à GBM. Le remboursement de l'éclairage public par GBM est quant à lui en hausse de 0,3 M€, lié au décalage en n+1 avec, en 2024, l'impact des tarifs énergétiques 2023.

Cette ligne intègre également la nouvelle mise à disposition de personnel de la Ville dans le cadre du transfert de la compétence Crématorium (11 K€).

- <u>Diverses recettes</u>, pour 2,7 M€ (en augmentation de + 0,2 M€ par rapport à 2023 liée à un recalibrage des différents postes au vu des réalisations), correspondent principalement aux revenus des immeubles des locataires de la Ville et des redevances versées par les fermiers et concessionnaires comme notamment le Casino.
- Le résultat reporté de 2023 est repris par anticipation au projet de BP 2024 pour 12,2 M€ après affectation à la couverture du déficit des restes à réaliser. Il est en augmentation de + 3,7 M€ par rapport à l'exercice écoulé sous l'effet conjugué d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'un meilleur taux de réalisation des recettes par rapport aux prévisions. Cette évolution permet de financer la hausse des dépenses d'investissement.

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement :

BP 2023 + 2,5% BP 2024

153,76 M€ + 3,88 M€ 157,64 M€

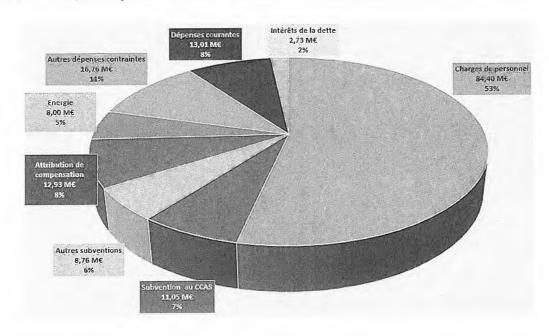
Les dépenses réelles de fonctionnement du BP 2024 s'élèvent à 157,6 M€, contre 153,8 M€ au BP 2023.

Elles évoluent de BP à BP de + 3,9 M€ soit de + 2,5 %, avec + 3,7 M€ pour les charges de personnel, + 1 M€ pour la subvention au CCAS et - 2,8 M€ pour les dépenses d'énergie. Après retraitement de la baisse d'énergie, l'évolution des dépenses de fonctionnement s'établit à + 4,3 %.

Le tableau ci-dessous présente, par grands postes de dépenses de fonctionnement, les évolutions de BP à BP entre 2019 et 2024.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (En M€)									
BUDGET PRINCIPAL	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024			
Personnel	71,25	72,12	73,55	76,01	80,69	84,40			
Intérêts et charges financières	2,94	2,77	2,26	1,99	2,31	2,73			
Subventions	17,70	18,09	18,31	18,44	18,35	19,81			
Dépenses à évolution contrainte	33,36	34,24	33,77	34,74	39,55	37,69			
Crédits d'exploitation	11,06	14,40	12,67	12,86	12,68	13,01			
Charges exceptionnelles	0,14	0,35	0,24	0,29	0,18	0,00			
TOTAL dépenses de fonctionnement	136,47	141,98	140,80	144,33	153,76	157,64			

Au titre de 2024, les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :



#### - Les dépenses de personnel :

Elles correspondent aux rémunérations versées au personnel de la Ville, aux charges sociales liées à ces rémunérations et aux diverses indemnités et primes allouées. Elles s'élèvent à 84,4 M€ (contre 80,7 M€ au BP 2023) et représentent 53,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

A titre de comparaison, ce rapport s'établit à 54,1 % au titre du BP 2023 (dernier exercice connu) pour le panel de 34 villes de 100 000 à 300 000 habitants.

Les dépenses de personnel sont en évolution de BP à BP de + 3,7 M€, soit + 4,6 %.

La prévision du BP 2024 intègre notamment les éléments suivants (augmentation de BP à BP) :

- 1,5 M€ au titre du nouvel effort pérenne décidé par la Ville dans le cadre de mesures locales en faveur des ressources humaines, dont l'affectation est en cours dans le cadre du dialogue social.
  - Cette décision particulièrement forte et inédite a pour objectif, au-delà de la reconnaissance légitime du travail des agents municipaux et leur rôle dans le service public, sa production et son ingénierie, de soutenir le personnel dans un contexte inflationniste, avec des mesures nationales encore insuffisantes à la préservation du pouvoir d'achat, et à favoriser la justice sociale et l'égalité entre les femmes et les hommes, par exemple par des harmonisations de régime indemnitaire.
  - Cette enveloppe permettra également d'envisager des créations d'emplois pour la qualité du service rendu et de défendre l'attractivité des emplois publics locaux.
- 0,6 M€ au titre du Glissement Vieillesse Technicité correspondant notamment aux avancements (d'échelon et de grade) et promotions internes, décidés par la collectivité ;
- 1,2 M€ d'impact en année pleine pour 2024 des mesures nationales prises en compte au 1<sup>er</sup> juillet 2023 avec l'augmentation de + 1,5 % de la valeur du point d'indice et l'ajout de points d'indice sur les premiers grades des catégories C/B et 814 K€ pour celles qui se sont appliquées au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (nouvelle attribution de points d'indice cette fois-ci à l'intégralité du personnel).

Comme lors des exercices précédents, une enveloppe est destinée au budget 2024 afin d'augmenter la capacité de la restauration scolaire. Ainsi, un complément de **200 K€** par rapport à 2023 est spécifiquement dédié à la mobilisation des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles sur des fonctions d'animateurs dans les écoles maternelles à compter de la rentrée scolaire 2024-2025, ce qui permettra de lever en partie le verrou constitué par les difficultés de recrutement des animateurs.

A noter également que 50 K€ sont inscrits au BP pour l'organisation des élections européennes.

#### - Les intérêts et charges financières :

Ils s'établissent au BP 2024 à 2,7 M€ contre 2,3 M€ en 2023 et représentent comme lors des exercices précédents une part modeste des dépenses réelles de fonctionnement (1,7 %).

Malgré un encours de dette en diminution de 2022 à 2023 (- 2,3 M€), ce poste de dépenses augmente de 0,4 M€ de BP à BP dû principalement à la hausse des taux d'intérêts d'emprunts constatée en 2023 même si la Ville a obtenu des conditions de financement favorables dans ce contexte (taux inférieurs à 4 % pour la majeure partie des emprunts contractés).

La structure de l'encours de dette à fin 2023 est composée majoritairement de taux fixes. Elle est totalement sécurisée avec l'intégralité de l'encours classé en catégorie 1A de la classe Gissler. Le taux moyen de la dette pondéré par le capital restant dû est peu élevé, à 2 % à fin 2023 (même s'il est en légère hausse par rapport à 2022 : 1,68 %), ce qui témoigne de la solidité financière de ce poste de dépenses.

### - Les subventions versées par la Ville :

Elles s'élèvent en 2024 au total à 19,8 M€ contre 18,3 M€ au BP 2023 et se décomposent comme suit :

La subvention au CCAS représente plus de 11 M€ en hausse de 1 M€ et + 10,5 % par rapport au BP 2023, et + 15% par rapport à 2019 où elle s'élevait à 9,5 M€.

Cette hausse inédite et pérenne permettra notamment au CCAS de compenser les mesures nationales 2023 et les mesures locales à partir de 2024 en matière de ressources humaines, sans que celles-ci ne pénalisent en parallèle ses actions et son cœur d'intervention en faveur des plus vulnérables, tout en veillant à ne pas se substituer aux besoins de financement du CCAS de la part des principaux chefs de file de l'action sociale.

- Les autres subventions de fonctionnement représentent 8,8 M€ et sont en évolution de + 5 % de BP à BP, et se répartissent de la façon suivante par grand domaine :
- 2,3 M€ dans le domaine sportif, dont 1,7 M€ pour le soutien au Sport de Haut Niveau sous la forme des Contrats de Développement Sportif signés avec les clubs de haut niveau, participant à des compétitions nationales.
   265 K€ et 130 K€ sont également destinés respectivement au sport amateur et au Centre International de Séjour.
  - 60 K€ sont également inscrits afin d'abonder l'enveloppe des manifestations et évènements sportifs qui se dérouleront au cours de l'année comme : la course cycliste professionnelle Classic Grand Besançon Doubs et la course amateur de la Flèche Bisontine, le Trail des Forts, deux manches de coupe de France de BMX ...
- 2.2 M€ en matière de vie des quartiers : 0,9 M€ au titre du contrat de Concession de Service Public pour la gestion des accueils de loisirs avec les Francas pour la période 2021-2025, prenant en compte la récente décision du Conseil municipal du 29 février dernier d'augmenter la subvention dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Territoire Globale avec la CAF
  - 0,8 M€ de subventions sont prévus pour les 4 Maisons de quartier associatives ou Maison des Jeunes (dont une subvention complémentaire à l'ASEP de 46 K€, compte tenu des difficultés de la structure).
  - Globalement, la Ville est très attentive à la situation des Maisons de Quartier associatives et les accompagne fortement.

La Ville poursuivra son soutien aux associations bisontines par le versement de subventions au titre d'une aide au fonctionnement général (189 K€) ou de développement d'actions et services sur le territoire (les Oiseaux, la Cassotte…) ou enfin dans le cadre de manifestations spécifiques (Ludinam, Contrat de Ville, Cultures Urbaines).

La Ville subventionnera également l'ensemble des 5 Etablissements de Vie Sociale, pour un budget de 72 K€, abondé de 18 K€ en soutien à l'ALEDD et Miroirs du Monde.

- 50 K€ sont enfin dédiés pour les actions de lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.
- 2,1 M€ dans le cadre des subventions culturelles (hors contributions versées aux Etablissements Publics Culturels et au Syndicat Mixte) : avec 0,6 M€ pour la Rodia et 0,5 M€ pour le Centre Dramatique National de Franche-Comté, ainsi que 150 K€ pour le Festival International de Musique.

Les soutiens aux autres acteurs et associations culturels s'élèvent quant à eux à 0,9 M€ dans le cadre des différents dispositifs de création, diffusion, action culturelle, évènements artistiques et culturels, mais également pour les programmes d'accompagnement à Emergences, les Parcours Culturels, pour près de 110 K€ hors ressources humaines, le Contrat de Ville ou la Fête de la Musique.

- <u>0,4 M€ dans le domaine de la gestion du personnel</u> au titre des subventions annuelles de fonctionnement aux Comité des Œuvres Sociales du personnel, à l'ASTB et à l'amicale des retraités ;
- <u>0,3 M€ sont prévus en matière touristique</u>, principalement pour l'Office du Tourisme et les soutiens aux Congrès,
- <u>0,2 M€ de subventions sont prévues dans le domaine du Commerce</u>, notamment pour l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon ;
- 0,4 M€ correspondent à des subventions relatives à la prévention et la tranquillité publique, notamment en accompagnement des actions menées par l'ADDSEA et les bailleurs sociaux;
- <u>0,4 M€ sont enfin consacrés aux autres subventions</u>, dans des domaines aussi diversifiés que la Petite Enfance avec la subvention à l'Antenne Petite Enfance (153 K€), le Contrat Territorial d'accueil et d'intégration pour l'accompagnement des étrangers primo-arrivants (129 K€), la jeunesse (67 K€), s'agissant principalement du soutien du CRIJ, ou encore la coopération internationale (77 K€).

### - Les dépenses à évolution contrainte :

Elles s'élèvent globalement au BP 2024 à 37,7 M€ contre 39,6 M€ au BP 2023, soit - 1,9 M€ (intégrant une baisse de 2,8 M€ de la prévision des crédits d'énergie).

- o <u>L'Attribution de Compensation</u> versée à GBM est prévue pour **12,9 M€** à hauteur notamment du montant prévisionnel 2024 validé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en décembre 2023 et par le Conseil municipal dans sa séance du 29 février dernier. Ce montant prend en compte également l'incidence des transferts à GBM du Crématorium de Besançon (Conseil municipal du 6 novembre 2023) et de la compétence pour la gestion du Parc des Expositions et Congrès de Micropolis en fonctionnement (Conseil municipal du 7 décembre 2023).
- o <u>Les dépenses d'énergie</u> (8 M€) restent un des principaux postes des dépenses contraintes, même si elles connaissent une forte baisse (- 2.8 M€ par rapport au BP 2023, prévision ajustée à la baisse en cours d'année) liée notamment à la pérennisation des mesures de sobriété et à la baisse des tarifs d'électricité et de gaz. La dépense énergétique a représenté près de 9 M€ en 2023 contre 5 M€ en 2019.
- o <u>Les contingents et participations obligatoires</u> représentent 5 M€ (en stabilité par rapport à 2023) et correspondent aux contributions aux organismes de regroupement comme notamment l'Institut des Beaux-Arts (ISBA), pour 1,5 M€, avec l'inscription d'un abondement pour 2024 de 43 K€, les Deux Scènes, le Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche Comté, pour un total de 2,6 M€ et aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires privées pour 0,9 M€.
- o <u>Le poste alimentation</u> s'élève à **2,1 M€**. L'évolution de BP à BP de près de 2 % (+ 38 K€) reste contenue au regard de l'augmentation des prix des denrées (à titre d'exemple, les produits frais ont augmenté en moyenne de 14 % en 2023). Au total, ce sont 5 000 repas en liaison chaude qui partent chaque jour de la cuisine centrale vers les écoles et les crèches, et les menus à la cantine proposent depuis juin 2023 des repas à 69 % EGAlim dont 44 % de bio (là où l'obligation était fixée d'atteindre les 50 % EGAlim dont 20 % bio).
- La Ville amplifie en 2024 ses actions en matière de réduction du gaspillage alimentaire en production et du volume d'emballage, plastique notamment, et pour favoriser les dons alimentaires et le compostage des restes de repas dans la plupart des écoles.
- o Le poste assurances connaît une augmentation de 5 % pour s'établir à 848 K€.
- o <u>Les dépenses de loyers et charges locatives, d'eau et d'assainissement</u> s'élèvent au total à 1,8 M€ et augmentent de + 2 % (+ 36 K€) par rapport à 2023 ce qui reste en deçà de l'inflation, notamment dans le cadre du schéma d'optimisation du patrimoine immobilier.

- o <u>Les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes Forêts et Archéologie</u> s'élèvent respectivement à 215 K€ et à 91 K€. Celle du budget Forêts augmente très faiblement, du fait des frais d'exploitation de la forêt, atténués toutefois par un haut niveau de produits de coupes de bois. La participation au Budget Archéologie connaît quant à elle une baisse de 108 K€, compte tenu du résultat excédentaire dégagé en 2023 avec des recettes de fouilles perçues.
- o <u>Les indemnités, cotisations, formation des élus et des frais de fonctionnement des groupes d'élus</u> représentent 1,2 M€ en 2024, en légère hausse par rapport à 2023 (+ 1,7 %) du fait de la prise en compte en année pleine de la revalorisation du point d'indice de juillet 2023.
- o <u>L'indemnité de résiliation du bail emphytéotique</u> due à la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre de la cession du CFA Hilaire de Chardonnet à l'association de gestion des apprentis du CFA (délibération du Conseil municipal du 6 novembre 2023) est inscrite au BP 2024 pour 600 K€.
- o <u>Une provision de droit commun</u> est proposée pour 15 K€ au présent Conseil municipal afin de couvrir la charge éventuelle liée à l'indemnisation des agents au moment de leur départ en retraite d'une partie ou de la totalité (en cas retraite pour invalidité) des droits épargnés (conformément à la délibération du Conseil municipal du 11 mai 2017). Le montant a été déterminé selon une moyenne annuelle de la charge constatée au cours des exercices précédents.
- o <u>Parmi les autres postes de dépenses contraintes</u> figurent notamment les impôts et taxes pour 1,1 M€ (+ 140 K€ après prise en compte de la revalorisation nationale forfaitaire des bases), les contrats de prestations liés au stationnement de surface et à la fourrière pour 1,2 M€ (+ 33 K€ en raison notamment de l'augmentation des indices de révision), les dépenses d'affranchissement et de télécommunications qui s'élèvent respectivement à 249 K€ et 85 K€.

Elles comprennent également un crédit de 140 K€ au titre du dispositif Tickets Loisirs Vacances et Tickets Culture pour un accès facilité aux pratiques de loisirs et culturelles pour les familles défavorisées.

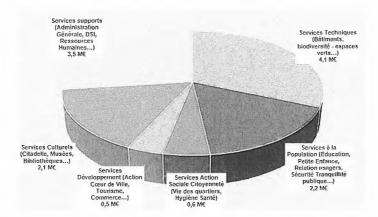
Avec la mise en place du référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les crédits de charges exceptionnelles, individualisés jusqu'alors, ont été réintégrés dans les dépenses à évolution contrainte, et la notion de dépenses imprévues n'existe plus en fonctionnement tout comme en investissement occasionnant un redéploiement entre postes.

### - Les crédits d'exploitation des services :

Ils représentent 13 M€ au BP 2024 (contre 12,7 M€ en 2023) et augmentent de + 2,5 % soit au niveau de l'inflation prévisionnelle.

Sur ce poste, le cadrage budgétaire pour 2024 a été défini avec des crédits de services et autres subventions (que CCAS) abondés d'une enveloppe de 1 M€, comme les années précédentes, avec un travail préalable en stabilité pour favoriser les réflexions sur l'efficience de nos interventions, le complément étant orienté à la fois pour pallier les impacts de l'inflation sur nos actions et pour défendre et porter des priorités fortes en fonctionnement.

Le graphique ci-dessous présente une répartition des crédits de service par grands secteurs d'activités selon l'organisation de notre collectivité :



Ces crédits permettent aux services d'agir dans leurs missions, soit en direct (achat de fournitures, petit matériel...), soit sous forme de prestations de services.

<u>Dans le domaine du sport</u>, les crédits courants (549 K€ au BP 2024) sont destinés principalement au fonctionnement des équipements sportifs (piscines, gymnases, terrains, stades, patinoire...) et aux actions d'animations autour d'activités comme Vital Eté, le Raid Handi Forts...

Pour accompagner les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, en menant des actions tout au long de l'année, la Ville a décidé d'une enveloppe exceptionnelle supplémentaire de 115 K€ (à laquelle s'ajouteront les prestations en nature apportées) avec des animations « Terres de Jeux », le Club Paris 2024, sans oublier l'accompagnement du passage de la flamme olympique dans notre Ville.

<u>Au titre de la culture,</u> parallèlement aux subventions allouées aux structures et s'agissant uniquement de l'Action Culturelle, **près de 120 K€** sont prévus pour des prestations, qu'ils s'agissent de manifestations artistiques et culturelles (fête de la musique, Emergences...) ou d'interventions dans le cadre des dispositifs de parcours culturels pour les classes élémentaires et maternelles.

Les crédits alloués aux **Musées d'Arts et du Temps** s'établissent à près de 500 K€ avec des grands rendez-vous culturels en 2024, avec en point d'orgue l'arrivée en février du fragment central du *Déjeuner sur l'herbe* de Claude Monet qui sera accompagnée d'un pique-nique musical sur la place de la Révolution le 2 juin prochain. Avant cela, l'acquisition de la grande toile du *Mérite de tout pays* de François Boucher sera venue renforcer les collections. L'exposition « Made in Germany » se déroulera du 4 mai au 23 septembre prochain au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et mettra en lumière 70 œuvres de la renaissance germanique. Quant au Musée du Temps, l'exposition qui raconte l'entreprise horlogère LIP avant et pendant le conflit social se poursuivra jusqu'au 30 juin prochain.

Concernant les **bibliothèques**, qui mobilisent 109 K€ en crédits de fonctionnement hors ressources humaines, l'année 2024 sera marquée par la finalisation de l'automatisation du prêt d'ouvrages, ainsi que celle du portail lecture, qui permettront d'assurer un meilleur accès à tous des ouvrages, en interaction et en anticipation du projet de Grande Bibliothèque.

S'agissant de la **Citadelle** dotée d'un budget de fonctionnement de 1,3 M€, hors dépenses de personnel, le site sera marqué une nouvelle fois par une programmation riche et variée et par un dynamisme autour d'une programmation estivale revue. Le Musée de la Résistance et de la Déportation a réouvert ses portes le 8 septembre 2023 et dévoile au public des collections exceptionnelles, notamment un important fonds d'art en déportation.

En matière de développement durable, 2024 permettra la consolidation des dispositifs existants, notamment l'animation du Logis 13 Eco via les maisons de quartier, l'organisation dans les établissements scolaires des parcours éco-citoyens pour la transition, l'accompagnement d'évènements au titre de la prévention des déchets, la sensibilisation et la mobilisation des habitants... 65 K€ y sont dédiés.

Les crédits de prestations liés à <u>la coopération décentralisée</u> pour 62 K€ viennent compléter ceux positionnés en subventions dans le cadre des jumelages et échanges internationaux notamment pour des rencontres avec certaines villes jumelées et la mise en place de projets de développement et de coopération avec les villes partenaires. Parmi ces rencontres, figurent celles entreprises avec les Villes de Mayence, Fribourg et Neuchâtel afin d'inaugurer dans ces deux villes partenaires l'exposition préfiguratrice autour du projet « Le Petit Prince » qui sera proposé du 13 avril au 3 novembre 2024 à la Citadelle.

<u>Dans le domaine de l'Education</u>, plus de 1 M€ de crédits de fonctionnement hors alimentation sont destinés aux écoles bisontines et notamment pour l'achat de livres, fournitures scolaires et d'entretien, de petit équipement et entretien liés à la restauration scolaire etc..

Dans celui de la Petite Enfance, le fonctionnement courant des Etablissements d'Accueils des Jeunes Enfants mobilisent plus de 250 K€ avec principalement des dépenses de fournitures, d'entretien, et des crédits pour le bien être de l'enfant : achat de jeux/jouets, loisirs créatifs, temps d'animations, éveil musical, honoraires de pédiatres et prestations de psychologues.

<u>Le budget total consacré au domaine de la sécurité et la tranquillité publique</u> s'établit à 5,5 M€, dont notamment 4,2 M€ de charges de personnel, 353 K€ de subventions déjà évoqués précédemment et 174 K€ de crédits de services nécessaires au fonctionnement du service.

Ces derniers concernent par exemple l'achat de petits équipements et fournitures à la Police, la gestion et la maintenance de la vidéosurveillance ou de la verbalisation électronique, mais également au soutien aux actions d'éducation et de prévention routière et à la gestion du marché Beaux-Arts. Le programme de stérilisation des « chats libres », outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes du bien-être animal initié en 2021, sera poursuivi en 2024 et réalisé par la Société Protectrice des Animaux (SPA) ainsi gu'une clinique vétérinaire.

150 K€ sont dédiés annuellement pour le programme de reprise de concessions des cimetières.

<u>Au titre des services d'action sociale et de citoyenneté, près de 290 K€ concernent les 4 maisons de quartier municipales</u> pour assurer leur rôle d'animation de la vie locale au bénéfice des habitants : pratiques d'activités éducatives, artistiques, sportives..., organisation d'animations, de spectacles, développement de liens sociaux, échanges entre les habitants etc ... Depuis 2023, se sont ajoutés les crédits dédiés au nouvel Espace de Vie Sociale pour le quartier de Saint-Claude.

Avec un budget de près de 210 K€ en crédits de service, la direction Santé publique est un acteur essentiel de la santé de la Ville. Travaillant en étroite collaboration avec ses partenaires historiques, elle joue un rôle primordial pour renforcer les mesures de prévention et de sensibilisation, et assurer la protection de la santé des populations.

<u>Au titre du programme Action Cœur de Ville,</u> comme en 2023, un volume de crédits de près de 300 K€ est consacré, d'une part, à la mission de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) du Cœur de la Ville et, d'autre part, au dispositif de permis de louer.

10 K€ sont reconduits afin de poursuivre la mission confiée à France Active afin de faire émerger sur le quartier de Planoise un projet répondant aux besoins du quartier et de ses habitants.

<u>Au titre du Commerce</u> et parallèlement à l'enveloppe fléchée en subventions, des crédits de service à hauteur des 100 K€ sont prévus pour des dépenses de prestations liées à l'activité commerciale.

- <u>4,1 M€ sont mobilisés au titre des services techniques</u> dans les domaines de la propreté, de l'entretien des bâtiments, des fournitures du service magasins et de la Biodiversité Espaces Verts.
- 3,5 M€ concernent enfin les services supports fonctionnels qui englobent l'ensemble des services nécessaires (Ressources Humaines, Systèmes d'information, Administration générale...) au bon fonctionnement de la collectivité au quotidien.

### - Les autres dépenses :

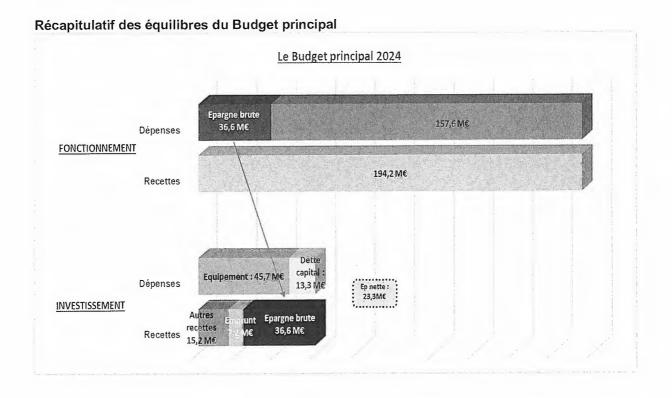
Avec la mise en place du référentiel M57 au 1er janvier 2024, les dépenses ciblées dans cette partie (charges exceptionnelles) ont fait l'objet d'une nouvelle imputation comptable (la notion de charges et de produits exceptionnels devenant caduque) et ont été basculées dans le poste des dépenses contraintes. Il n'y a plus de prévision budgétaire au titre de cette catégorie de dépenses.

Au final, l'épargne brute se monte à 36,6 M€ et est en augmentation de + 7,5 M€ du fait principalement de l'effet conjugué d'une baisse de la prévision des dépenses d'énergie (- 2,8 M€) et d'une hausse de recette du résultat reporté (+ 3,7 M€).

Après retraitements de ces 2 évolutions, l'épargne brute est en évolution de BP à BP de + 3,4 %.

L'épargne nette (correspondant à l'épargne brute déduction faite du capital de la dette) représente 23,3 M€.

Ces niveaux d'épargne témoignent de la robustesse de la situation financière de la Ville et de sa capacité à investir au niveau élevé proposé.



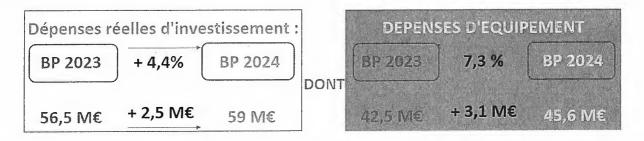
## 2. La section d'investissement

La Ville poursuit cette année un programme d'investissement massif et ambitieux, de plus de 3 M€ par rapport à 2023, et supérieur de 13 M€ par rapport à la trajectoire initiale, dans le but de répondre aux enjeux multiples du XXIème siècle et au défi climatique.

Cette dynamique de transformation, de progression et de transition constitue la base de notre action en faveur de l'investissement local et du soutien au monde économique.

Rappelons que plus de 80 % de nos marchés ont été attribués en 2023 à une entreprise régionale, avec de nombreux chantiers engagés et en cours.

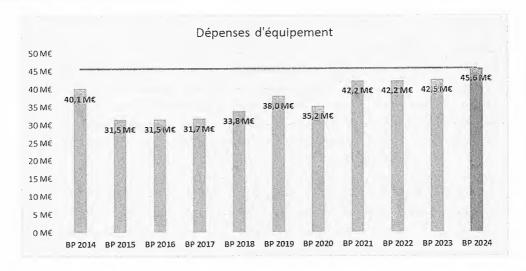
# • LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les dépenses d'investissement totales s'élèvent à 59 M€, soit une hausse de 2,5 M€ par rapport au BP 2023.

Sur ce total, 45,6 M€ sont consacrés à l'équipement (dépenses directes, indirectes et participations) et sont en augmentation de 3,1 M€.

La rétrospective des BP depuis 10 ans montre bien l'ampleur de l'effort en matière d'investissement réalisé en 2024.



Au-delà des dépenses d'équipement, figure également en section d'investissement le remboursement de la dette en capital, qui représente 13,3 M€ au BP 2024 (13,8 M€ au BP 2023).

Le solde de 100 K€ correspond aux crédits liés à de potentiels remboursements de taxe d'aménagement pour les permis annulés ou transférés.

<u>Les dépenses d'équipement 2024 (45,6 M€)</u> se répartissent, selon la maîtrise d'ouvrage et le mode de gestion retenu, de la façon suivante :

- des dépenses directes pour 35,6 M€,
- des subventions d'équipement pour 5,4 M€,
- des opérations sous mandat (le Jardin Botanique) pour 0,6 M€,
- l'Attribution de Compensation en investissement versée à GBM au titre des travaux de la voirie et de Micropolis pour 4 M€.

### - LES OPERATIONS INDIVIDUALISEES ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT :

Il s'agit des grands projets menés par la Ville qui se déclinent sur plusieurs années, inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement, présenté lors des Orientations Budgétaires.

Ces opérations d'envergure mobilisent 28 M€ au BP 2024, soit 61 % de nos dépenses d'équipement.

Ces grandes opérations concernent la construction de nouveaux équipements, la rénovation, notamment énergétique, de bâtiments existants, la requalification d'ensemble de certains quartiers, ainsi que la réalisation de nouveaux quartiers, ou le soutien à des équipements portés par des tiers, sous forme de subventions d'équipement.

Les principales inscriptions budgétaires 2024 sont les suivantes :

Au niveau de l'adaptation au climat et des actions en faveur de la transition, la Ville amplifie ses efforts de sobriété et de végétalisation des espaces publics.

Dans ce cadre, le plan pluriannuel de lutte contre les îlots de chaleur va connaître une forte accélération en 2024 avec le doublement de son budget annuel (2 M€ inscrits au budget 2024 contre 1 M€ au BP 2023), ce qui permettra de finaliser les travaux de la place de la Révolution et d'engager de nouveaux projets sur les cours d'écoles et les espaces publics minéralisés des quartiers.

L'ouverture prochaine du nouveau **Jardin Botanique**, **de plus de 5 M**€, en cours de finalisation constituera un évènement important, avec **223 K€ prévus au BP** dédiés à ce futur lieu de culture scientifique attendu par les habitants.

En termes de rénovation énergétique, la Ville poursuit le déploiement de son programme de travaux d'économies d'énergie, en parallèle du plan de rénovation énergétique des écoles. Sur un programme global de 6,2 M€, 1,5 M€ sont consacrés cette année à de nouvelles installations en faveur de la géothermie, du photovoltaïque et du bois-énergie.

La Ville s'engage fortement pour développer le recyclage des déchets et le tri sélectif sur les espaces publics, avec 700 K€ prévus sur cette opération en 2024.

Dans le cadre du plan sécheresse, 500 K€ sont prévus dès le BP pour la réalisation d'un dispositif de récupération d'eau sur le site Mallarmé.

100 K€ sont positionnés pour engager le remplacement du système d'éclairage à l'intérieur des murs de la Citadelle.

En matière de Jeunesse, le plan de rénovation énergétique des écoles et des crèches poursuit sa montée en puissance et bénéficie de crédits à hauteur de 7 M€ cette année, soit + 2 M€ par rapport à 2023. De nouvelles phases de travaux interviendront sur les écoles La Butte, Viotte et Boichard. De même, après une phase d'études, le programme de réhabilitations lourdes va entrer en

phase opérationnelle sur les établissements concernés (Bert, Vieilles Perrières, Macé, Champagne et Condorcet).

Les travaux de réhabilitation de la crèche Saint-Ferjeux se poursuivent cette année, suivis ensuite de la rénovation des établissements d'accueil situés aux Orchamps et à Battant. La réflexion est également engagée pour l'aménagement d'une nouvelle crèche sur le site de Viotte Nord.

50 K€ sont également prévus au BP 2024 pour les études sur le devenir de l'école Tristan Bernard et son remplacement par un nouveau groupe scolaire.

Les travaux débuteront dans les restaurants scolaires des écoles Fourier et Sapins : 500 K€ sont dédiés à la montée en charge du plan sanitaire et d'amélioration de l'accueil des jeunes bisontins dans nos restaurants scolaires.

<u>Dans les domaines du Sport et de la Culture</u>, le complexe sportif Diderot va connaître une profonde transformation afin d'être en capacité d'accueillir de grands événements sportifs et permettre d'améliorer l'utilisation du gymnase existant. 2,1 M€ sont ainsi prévus au budget 2024.

De même, sur le site des Prés de Vaux, **les locaux de la future base outdoor** seront prochainement livrés pour accueillir notamment le club sportif du Sport Nautique Bisontin (SNB). 300 K€ sont proposés au BP 2024 permettant en parallèle de poursuivre l'aménagement du premier étage du bâtiment « la Cathédrale ».

Deux nouveaux projets inscrits au PPI mobilisent dès 2024 350 K€ : il s'agit de la réhabilitation du Hangar aux Manœuvres, et des travaux sur la Grande Halle des Prés de Vaux.

En matière de restauration du patrimoine historique, 250 K€ sont prévus pour les travaux de préservation du patrimoine Vauban et 100 K€ pour les études sur l'église Saint-Pierre.

156 K€ sont inscrits sous forme de subvention d'équipement pour soutenir nos établissements culturels (la Rodia, l'Orchestre Victor Hugo, l'ISBA et les 2 Scènes).

En termes de transformation urbaine, 1 M€ seront investis en 2024 par la Ville sur le site de Grette-Brulard-Polygones et 2,3 M€ sont inscrits au BP sur le périmètre Saint-Jacques Arsenal afin d'accompagner les travaux de déconstruction en cours et les premiers aménagements.

La Ville apporte également une participation à l'opération urbaine de l'écoquartier Viotte, avec une inscription de 500 K€ pour la poursuite de l'aménagement du secteur Nord.

Sur le quartier prioritaire de Planoise, la programmation collective des opérations au titre du **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)** poursuit sa montée en puissance. 2,2 M€ sont dédiés au BP 2024 aux aménagements d'ensemble portant notamment sur les efforts de

végétalisation des espaces publics (1,7 M€), au sein de l'îlot Bourgogne par exemple, les acquisitions (300 K€), la résidentialisation de logements (70 K€), en lien avec les bailleurs, et la participation aux travaux de voirie (144 K€) portés par Grand Besançon Métropole.

travado de volhe (144 Ne) porteo par estante Boodingon metropolo.

En Cœur de Ville, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) poursuit son déploiement avec 350 K€ proposés au BP, partagés entre aides aux propriétaires et interventions directes.

Dans le cadre du programme de requalification de Voirie, 486 K€ sont prévus sous forme de fonds de concours versés à GBM sur le secteur de Besançon (et 951 K€ dans le cadre de l'attribution de compensation), pour mener à bien des opérations de réhabilitation, végétalisation et désimperméabilisation de Voirie, de développement des modes doux et de piétonisation, comme sur le guartier Battant.

Dans le domaine de la solidarité et de la citoyenneté, 2024 verra la saison 2 du Budget participatif, à laquelle nous consacrerons à nouveau 250 K€.

L'aménagement de la nouvelle salle Fribourg dans la Maison de quartier Nelson Mandela permettra d'offrir un nouveau lieu de vie commune à Planoise : 560 K€ sont inscrits au BP sur cette opération. De même, 287 K€ sont prévus pour finaliser la rénovation des locaux de l'ancienne Poste contribuant à développer le mouvement sportif sur le secteur.

Sur le secteur des Clairs-Soleils, la Ville engage une nouvelle offre de services sur la Place des Lumières, pour un montant total de 2,4 M€. 400 K€ sont d'ores et déjà inscrits cette année pour lancer l'opération.

L'aménagement de la nouvelle Maison des Femmes rue Jean Wyrsch, en lien avec les acteurs sociaux dont le CCAS, est lancé, avec 300 K€ en 2024, après l'acquisition des locaux en 2023.

En matière d'accessibilité et de liaison douce entre les quartiers, 400 K€ sont inscrits au BP pour procéder aux premiers travaux de déconstruction de la passerelle Jean Abisse, avec une reconstruction qui sera assurée en parallèle par GBM.

Sur ce secteur des Prés de Vaux, l'aménagement des locaux sur l'ancien site « VNF » pour accueillir les futures archives vont également débuter, avec une inscription de 400 K€ cette année.

50 K€ sont budgétés pour finaliser l'aménagement actuel **du cimetière de Saint-Claude**, en attendant la phase d'extension portée par GBM dès 2025.

200 K€ sont prévus au BP pour poursuivre la sécurisation des équipements municipaux de quartier en accélérant leur raccordement au PC de sécurité et sûreté.

### LES TRANCHES ANNUELLES ET L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION :

Les tranches annuelles représentent l'ensemble des travaux de proximité répondant à l'amélioration des équipements municipaux, que ce soit en termes de confort pour les usagers, d'optimisation de l'utilisation, de performance énergétique, de protection de la biodiversité mais également d'amélioration du matériel.

Le volume des investissements de proximité s'élève à 17,5 M€, soit 39 % de nos dépenses d'équipement.

Ce montant intègre :

d'une part, les travaux de proximité réalisés directement par la Ville, pour 13,5 M€,

- et d'autre part, ceux réalisés par GBM via **l'Attribution de Compensation versée par la Ville (4 M€)** composée du gros entretien de la Voirie et sa requalification (3,97 M€) et du transfert de Micropolis à GBM (39 K€).

Les programmations de voirie donnent lieu à des délibérations spécifiques à GBM, sur la base des réunions de secteurs, Besançon constituant un secteur spécifique.

Les investissements de proximité ont fait l'objet d'un rapport spécifique lors du Conseil municipal du 25 janvier 2024, ayant permis de prendre connaissance des principales propositions et leur répartition prévisionnelle.

Les quatre thématiques reprenant les priorités renforcées sur 2024, sont développées ci-après.

<u>Agir pour le climat et le vivant : 2,3 M€</u> (en K€)	
Espaces verts / Biodiversité	885
Maîtrise énergie / Energies renouvelables	720
Fonds d'amorçage et d'accélération de la transition écologique	300
Installation de Points d'Apport volontaire (travaux génie civil)	300
Déploiement de nouvelles bornes de recharge électrique	100

Avec 2,3 M€ de crédits proposés au BP 2024, ce premier axe développe les investissements de proximité liés au changement climatique et à la transition, avec notamment :

- le renforcement de la gestion du patrimoine arboré municipal (310 K€), afin de prendre en compte les aléas climatiques auxquels les arbres sont confrontés et réduire les potentiels risques face à ce changement climatique ; 30 K€ supplémentaires sont inscrits au BP 2024 pour accroître nos interventions ;
- la poursuite de la campagne des plantations d'arbres et d'arbustes (105 K€) et l'initialisation d'un Plan Arbre destiné à mieux protéger l'arbre en Ville (+ 60 K€) ;
- la réfection de la couverture des serres de l'Orangerie municipale, avec 50 K€ de crédits supplémentaires proposés au BP ;
- la modernisation du parc existant de moyens de production et de distribution de chauffage (345 K€) ;
- le remplacement des systèmes de chauffage par des systèmes alimentés en énergies renouvelables (257 K€), avec par exemple l'installation d'une chaudière granulés au Fort de Bregille ou l'engagement d'études de faisabilité pour la réalisation de futures chaudières biomasse;
- le développement des travaux d'économie et d'optimisation des énergies (99 K€) sur les sites nécessitant une optimisation de la production d'eau chaude, notamment à la piscine Lafayette ;
- la mobilisation du Fonds d'amorçage et d'accélération de la transition écologique (FAATE), à hauteur de 300 K€, afin de poursuivre l'acquisition d'équipements innovants dans les directions municipales destinés à accélérer et contribuer à la transition écologique ;
- le déploiement de nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques, à hauteur de 100 K€ de crédits complémentaires ;
- la poursuite de l'installation de points d'apport volontaire afin d'améliorer la collecte des cartons au Centre-Ville (+ 300 K€).

Dans le cadre de la compétence Voirie portée par GBM, Besançon apporte son soutien, au titre de l'attribution de compensation en investissement, à des opérations en faveur de la désimperméabilisation et la végétalisation de la voirie dans le but de renforcer le développement de la nature en ville, avec par exemple la poursuite de la requalification de l'îlot République et des abords de l'écoquartier Vauban.

Activer les solidarités : 5,1 M€	
	(en K€)
Patrimoine bâti (écoles, crèches, maisons de quartier)	2 180
Mise en accessibilité des équipements	2 000
Rénovation des équipements culturels dans les bibliothèques	417
Matériels et mobiliers des services	258
Equipement numérique des écoles	150
Voirie Propreté	86

L'activation des solidarités constitue le second pilier des tranches annuelles avec 5,1 M€ alloués à cet enjeu au BP 2024.

La Ville poursuit ainsi ses investissements en faveur de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) en mobilisant 2 M€ pour accélérer l'équipement de nos structures municipales.

En complément du Plan Ecoles et Crèches, 1,5 M€ seront investis en tranches annuelles pour améliorer les conditions d'accueil dans nos écoles et crèches. Ce budget a été renforcé en 2024 de 150 K€ pour accentuer le travail déjà réalisé pour la suppression des matériaux contenant de l'amiante dans les établissements scolaires.

L'équipement numérique des écoles va s'accroître avec un budget de 150 K€ destiné à équiper en tablettes les écoles primaires.

Un crédit complémentaire de 30 K€ est également prévu pour accompagner la réouverture de la crèche Saint-Ferjeux avec de nouveaux matériels et équipements.

600 K€ sont fléchés pour les divers travaux de gros entretien sur les maisons de quartiers ou les locaux dédiés à la vie associative.

S'agissant des bibliothèques, la Ville maintient ses efforts en termes de renouvellement du fonds des bibliothèques, avec 100 K€ de crédits complémentaires au BP 2024, et poursuit la modernisation du réseau de bibliothèques et l'automatisation des prêts (+ 81 K€).

Dans le domaine de la Santé, 26 K€ de crédits sont inscrits au BP notamment pour acquérir de nouveaux capteurs enregistreurs de CO₂ à destination de nos écoles, crèches et accueils de loisirs, ainsi que de nouveaux équipements de vaccination, en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

Cultiver le collectif : 4,1 M€	(en K€)
Patrimoine bâti sportif	810
Espaces sportifs	415
Patrimoine bâți (administratif et technique)	800
Parc automobile	931
Informatique et numérique	744
Matériel et mobilier des services	407

4.1 M€ sont dédiés au collectif dans le cadre des travaux de proximité.

1,2 M€ sont consacrés à l'entretien des bâtiments et espaces sportifs, avec des besoins importants des associations et clubs.

**300** K€ de crédits supplémentaires sont ainsi dédiés spécifiquement à la rénovation du **terrain de football synthétique du Rosemont**. Dans le quartier de Planoise, l'Espace Sportif sera prochainement achevé ; 60 K€ sont inscrits au BP pour l'acquisition du matériel sportif.

Les travaux de réhabilitation du patrimoine bâti à vocation support (0,8 M€) permettent le bon fonctionnement des services de la collectivité.

931 K€ sont dédiés au Parc Automobile et Logistique de la Ville, avec comme les années précédentes, une priorisation pour l'électrification du parc, que ce soit de véhicules ou de matériels.

La Ville consacre annuellement plus de 700 K€ à la sécurité et la modernisation de son parc informatique et au développement du numérique. Dans ce cadre, 85 K€ seront par exemple dédiés au renouvellement des radios TETRA au sein de la Police Municipale, au-delà de la somme de 38 K€ réservée chaque année à la modernisation de l'équipement.

Favoriser la vitalité : 2 M€	
Patrimoine bâti (Culturel, patrimoine ancien, cultuel)	(en K€
Aménagement urbain	1 126
	487
Equipement culturel	257
Création d'une nouvelle statue de femme	
Matériel et mobilier administratif	150
and the second s	16

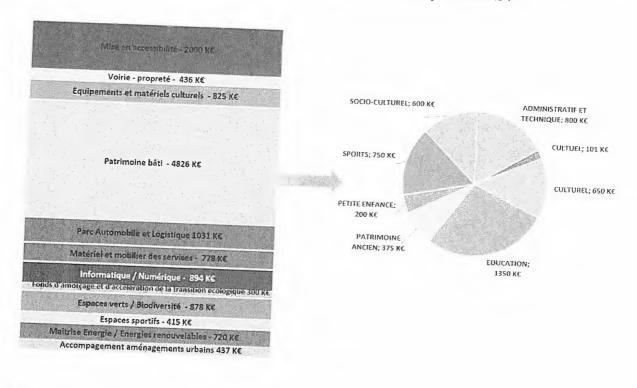
2 M€ de travaux de proximité concernent la vitalité notamment à travers la politique culturelle et touristique.

476 K€ sont dédiés à la préservation de notre patrimoine historique et ancien et viennent s'ajouter aux 650 K€ consacrés au gros entretien de notre patrimoine culturel.

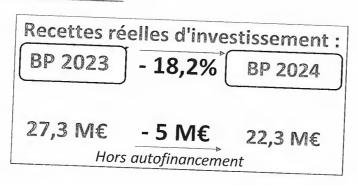
150 K€ permettront la création d'une troisième statue de femme dans l'espace public.

En termes d'aménagements urbains, au-delà des réalisations traditionnelles liées à l'accompagnement de certaines opérations d'urbanisme, **un programme de restructuration des passerelles piétonnes** sera engagé avec une première rénovation sur la passerelle Marc Bloch (+ 50 K€).

Par grande enveloppe et avec un détail par domaine sur le patrimoine bâti, les travaux de proximité réalisés par la Ville, de 13,5 M€ au BP 2024, se répartissent de la façon suivante :



### LES RECETTES D'INVESTISSEMENT



### - <u>Les recettes réelles d'investissement hors emprunt et autofinancement s'établissent à 15,1 M€.</u>

Les subventions reçues pour financer nos projets d'investissement sont prévues à hauteur de 4,8 M€, soit en augmentation par rapport au BP 2023 (+ 1,1 M€), compte-tenu d'un niveau d'investissement dynamique. Pour rappel, il s'agit des subventions notifiées par nos partenaires et donc certaines. La Ville poursuit une recherche active des subventions externes auprès des partenaires, notamment à travers les dispositifs et contractualisations en cours.

<u>Le FCTVA est prévu pour 5 M€</u>, soit en augmentation de 0,8 M€ par rapport au BP 2023, car calculé en fonction des réalisations effectives constatées en investissement en année n-1 (le FCTVA constituant uniquement un « remboursement » de l'Etat de la TVA acquittée dans le cadre de la contribution de la Ville aux investissements publics), en forte augmentation en 2023.

<u>La taxe d'aménagement</u> est prévue pour 350 K€, en baisse (420 K€ au BP 2023), compte tenu de la baisse de produit constaté en 2023, mais également du changement de mode de versement, qui induit un décalage important dans la perception de la recette.

Cette taxe correspond au reversement aux communes par GBM de 70 % du produit perçu (avec en parallèle sur GBM une affectation de la part restante pour l'urbain et le péri urbain en matière de voirie). A noter que la Ville de Besançon, dans le cadre du jugement du Tribunal administratif du 1er février 2024 relatif au partage de la taxe d'aménagement entre GBM et les communes membres, n'a pas sollicité le remboursement de la part de la taxe conservée par GBM en 2022 et 2023 relative aux permis de construire antérieurs au 1er janvier 2022, compte tenu de la décision d'aller en appel de

En 2024, GBM procédera au remboursement à 100 % de la taxe liée à ces mêmes permis : les 30% qui auraient dû être conservés par GBM dans le cadre de sa délibération de novembre 2021 donneront lieu à constitution d'une provision par la Ville en cours d'année, les montants correspondants n'étant pas connus à ce jour.

Les cessions de patrimoine sont estimées à 5 M€, en forte hausse (600 K€ au BP 2023), avec notamment la cession attendue cette année du site Hilaire de Chardonnet au CFA (4,6 M€). Pour mémoire, la prévision budgétaire des cessions s'effectue en investissement pour permettre une affectation directe de la recette à ladite section. L'exécution de la recette lors de la perception du

- Autre source de financement de l'investissement, l'épargne : l'épargne brute, de 36,6 M€, qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, est affectée en priorité au remboursement du capital de la dette (13,3 M€).

Après déduction de cette somme, l'épargne dite nette, de 23,3 M€, est utilisée pour financer les

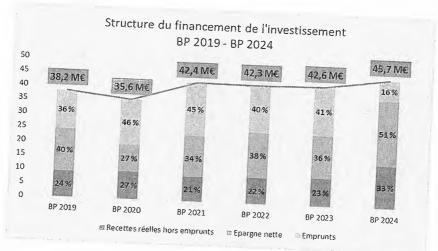
- L'emprunt est la dernière variable d'équilibre de financement de la section d'investissement, après prise en compte des autres recettes d'investissement d'une part, et du niveau de l'épargne d'autre part. Son montant est calculé de la façon suivante :

En M€	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	38,2	35,6	42,4	42,3	42,6	45,7
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	9,2	9,8	8,8	9,3	9,9	15,1
: Besoin de financement de investissement	29,0	25,8	33,6	33	32,7	30,6

164.0	10-1				
104,8	165,1	169,2	174,3	182,9	194,2
136,5	142,0	140,8	144,3	153,8	157,6
28,3	23,1	28,4	30	29 1	36,6
13,1	13,6	13,8	13.9		
15,2	9.5	14.6	Taraba Alba		13,3 23,3
	28,3	136,5 142,0 28,3 23,1 13,1 13,6	136,5 142,0 140,8 28,3 23,1 28,4 13,1 13,6 13,8	136,5     142,0     140,8     144,3       28,3     23,1     28,4     30       13,1     13,6     13,8     13,9	136,5     142,0     140,8     144,3     153,8       28,3     23,1     28,4     30     29,1       13,1     13,6     13,8     13,9     13,8       15,2     25,2     25,2     25,2     25,2

	Besoin d'emprunt = besoin de financement de l'investissement après affectation de l'épargne nette	13,7	16,3	19,0	17,0	17,4	7,2
--	---	------	------	------	------	------	-----

Cela se traduit graphiquement de la façon suivante, en matière de structure de financement de l'investissement :



=> <u>L'emprunt nouveau est ainsi prévu à hauteur de 7,2 M€ au BP 2024</u> : il constitue un levier de financement essentiel à la réalisation de nos projets.

Pour rappel, 11,2 M€ ont été souscrits en 2023 en fonction des besoins effectifs, avec notamment en parallèle de recettes de subventions versées dynamiques.

<u>Avec un remboursement de la dette en capital de 13,3 M€, le BP 2024 prévoit donc un désendettement de 6,1 M€.</u>

Cette nouvelle baisse fera suite au désendettement de 2,3 M€ en 2023, en parallèle d'une hausse de l'investissement de près de 6 M€. A fin 2023, la Ville de Besançon a un encours de dette inférieur de 17 M€ à celui de 2014, ce qui traduit la robustesse de sa situation.

Concernant les mouvements de reprise, les restes à réaliser de l'exercice 2023 s'établissent respectivement à 27 M€ en dépenses et à 0,2 M€ en recettes générant un besoin d'autofinancement complémentaire de 26,8 M€ qui est couvert d'une part, par l'excédent d'investissement (1,7 M€) repris et d'autre part, par l'affectation du résultat de fonctionnement constaté en fin de gestion précédente.



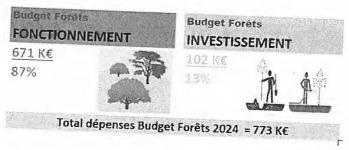
Besançon

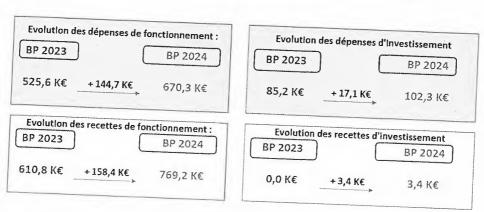
### III. LES BUDGETS ANNEXES

Le budget général compte quatre budgets annexes. Il s'agit des budgets Forêts, Archéologie préventive, Zone d'activités Madeleine Brès, ainsi que celui du lotissement Montarmots. Ces deux derniers budgets intègrent principalement des mouvements de reprise de la gestion 2023 (restes à réaliser et reprise des résultats) et ne font donc pas l'objet de commentaires détaillés.

Les propositions du Budget primitif 2024 des budgets forêts (0,77 M€), Archéologie préventive (0,62 M€) représentent en mouvements réels 1,4 M€ (hors mouvements de reprise), soit un peu moins de 1 % du budget général. Ils sont présentés ci-après, en faisant référence aux principaux postes de recettes et de dépenses réelles.

### 1. Le Budget Forêts





Les recettes réelles représentent 773 K€ au total.

Elles proviennent quasi intégralement de la section de fonctionnement (769 K€), et sont constituées principalement de la vente de bois (550 K€, +41 % par rapport à 2023) et de la participation d'équilibre du budget principal (215 K€, +2.8 %).

Les recettes de ventes de bois sont prévues en hausse notamment du fait du contexte très porteur pour les feuillus et du volume de bois important qu'il est prévu de mettre en vente. L'accroissement attendu de ces recettes ne permet pas de réduire la participation du budget principal en raison de la hausse nécessaire des dépenses d'exploitation.

Les dépenses réelles, d'un montant identique, se concentrent comme habituellement en grande majorité sur la section de fonctionnement (670 K€ contre 526 K€ en 2023).

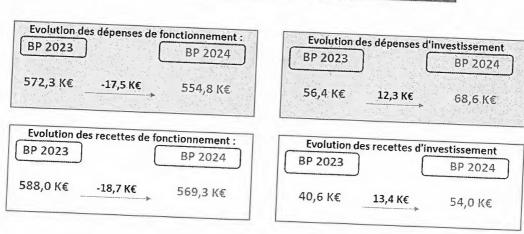
Les dépenses de personnel, mobilisent 324 K€ (contre 270 K€ en 2023) et représentent plus de 48 % de cette section, la hausse de ces crédits étant liée à la prévision d'un retour à effectif complet de l'équipe Forêts.

Les charges à caractère général s'élèvent à 347 K€ (contre 256 K€ en 2023), l'augmentation portant notamment sur les frais de garderie de l'Office National des Forêts et sur les frais d'exploitation mécanisée par entreprise en lien avec l'augmentation des coupes de résineux face au changement climatique.

La section d'investissement mobilise 102 K€, dédiés notamment aux travaux sylvicoles, de sécurisation des routes et sentiers, d'aménagement des principaux parkings d'accueil du public en forêt et au renouvellement du matériel.

### 2. Le Budget Archéologie préventive





Toutes sections confondues, le budget 2024 représente 623 K€ (contre 629 K€ en 2023).

Les dépenses réelles sont très majoritairement destinées au fonctionnement (555 K€), et sont composées notamment de 334 K€ de charges de personnel et de 220 K€ de charges à caractère général nécessaires à la couverture des charges fixes du service et aux coûts de réalisation technique des opérations de terrain

La section d'investissement ne représente que 69 K€, dédiés exclusivement aux dépenses d'équipement.

L'exercice 2023 a généré d'importantes recettes liées aux fouilles réalisées sur les secteurs Saint-Jacques et place de la Révolution, ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement de 190 K€.

Pour 2024, la prévision des recettes de fouilles repose sur des recettes complémentaires liées à l'aménagement de la place de la Révolution mais également des nouvelles opérations qui devraient se réaliser au cours de l'année (sur le collecteur de Saint-Jacques notamment).

En matière de recettes réelles, la section de fonctionnement est financée par le produit des fouilles prévues à 250 K€, par une subvention de 38 K€ du Ministère de la Culture en fonction des diagnostics déjà effectués, et par l'inscription d'une subvention d'équilibre du budget principal prévue à hauteur de 91 K€. Ces recettes sont complétées par la reprise anticipée du résultat de fonctionnement de 190 K€.

Les autres recettes réelles concernent la section d'investissement. Elles représentent 54 K€ et proviennent quasi exclusivement de la reprise anticipée du résultat d'investissement.

### 3. <u>Les Budgets Zone d'Activités Madeleine Brès et Lotissement des Montarmots</u>

<u>La zone d'activités Madeleine Brès</u> a fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le budget est conservé afin de procéder sur l'année 2024 aux opérations comptables de transfert.

Une dernière vente de terrain devrait intervenir en 2024 ; l'excédent ainsi généré fera l'objet d'un reversement au budget principal en cours d'année. Ce budget pourra ensuite être clôturé.

<u>Le lotissement des Montarmots</u>, à vocation d'habitat, a été créé par délibération du Conseil municipal du 4 avril 2016. Il est financé par les restes à réaliser de 2023, les travaux et cessions de terrains se poursuivront en 2024.



\*\*\*\*\*\*\*\*\*

### A la majorité, 14 contre, le Conseil Municipal :

- vote le Budget primitif 2024 par chapitre et reprend les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) pour le Budget principal, le Budget Archéologie préventive, les Budgets Madeleine Brès, le Budget Lotissement des Montarmots, conformément aux balances ci-annexées (budget voté par nature) et au document comptable joint à ce rapport,
- confirme au titre de l'exercice 2024 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal,
- approuve les annexes budgétaires numérotées A à D,
- attribue les subventions détaillées en annexe B8 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- constitue pour l'exercice 2024 une provision de droit commun de 15 000 € afin de couvrir la charge éventuelle liée à l'indemnisation aux agents au moment de leur départ en retraite d'une partie ou de la totalité (en cas retraite pour invalidité) des droits épargnés (délibération du Conseil du 11 mai 2017),
- autorise Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits du chapitre des charges de personnel) et ce, dans la limite maximale de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

### Résultats du vote :

Nombre de membres en exercice: 55 Nombre de membres présents : 45 Nombre de procurations de vote : 9 Nombre de suffrages exprimés : 54 Date de convocation : 21 mars 2024 Rapport adopté à la majorité

Pour : 40

Contre: 14

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

La Maire,

M. Yannick POUJET, Adjoint

Anne VIGNOT

### Liste des annexes au rapport de présentation du BP 2024

- A1 Présentation générale par chapitre du BP 2024 Budget principal Vue d'ensemble de la section de fonctionnement
- A2 Présentation générale par chapitre du BP 2024 Budget principal Vue d'ensemble de la section d'investissement
- A3 Récapitulation générale du BP 2024 Budget général
- B Reprise anticipée des résultats 2023
  - B-1. Balance du compte administratif prévisionnel 2023 Budget Principal Reports de crédits
  - B-2. Balance du compte administratif prévisionnel 2023 Budget Archéologie Préventive
  - B-3. Balance du compte administratif prévisionnel 2023 Budget Zone d'Activités Madeleine Brès
  - B-4. Balance du compte administratif prévisionnel 2023 Budget Lotissement Montarmots
- C Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal
- D Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Ville de Besançon (article 107 de la loi NOTRe)

Document comptable (annexes incluses) du BP 2024 établi selon les maquettes M57 (budget principal et budgets annexes Forêts, Archéologie préventive et Zone d'Activités Madeleine Brès et Lotissement Montarmots).

### PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2024 SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE	TOTAL
		budget précédent	N-1	nouvelles		(=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 875 054,85		29 189 644,26	29 189 644,26	29 189 644,26
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	80 691 058,00		84 405 032,00	84 405 032,00	84 405 032,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 254 033,00		13 217 911,00	13 217 911,00	13 217 911,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 089 220,00		27 718 867,00	27 718 867,00	27 718 867,00
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	242 500,00		242 494,00	242 494,00	242 494,00
	Total des dépenses de gestion courante	150 151 865,85		154 773 948,26	154 773 948,26	154 773 948,26
66	CHARGES FINANCIERES	2 308 445,00		2 728 432,00	2 728 432,00	2 728 432,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	300 960,00		120 500,00	120 500,00	120 500,00
II 68 I	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS			15 000,00	15 000,00	15 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	153 761 270,85		157 637 880,26	157 637 880,26	157 637 880,26
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22 697 727,00		23 741 999,00	23 741 999,00	23 741 999,00
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	15 791 800,00		22 369 500,00	22 369 500,00	22 369 500,00
II <i>04</i> 3 I	OPERATION ORDRE INTERIEUR SECTION FONCTIONNEMENT					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	38 489 527,00		46 111 499,00	46 111 499,00	46 111 499,00
	TOTAL	192 250 797,85		203 749 379,26	203 749 379,26	203 749 379,26

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	203 749 379.26

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE	TOTAL
		budget précédent	N-1	nouvelles		(=RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	223 000,00		230 000,00	230 000,00	230 000,00
II /() I	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	17 188 878,00		17 622 775,00	17 622 775,00	17 622 775,00
73	IMPOTS ET TAXES	110 456 051,00		3 172 368,00	3 172 368,00	3 172 368,00
731	FISCALITE LOCALE			112 260 726,00	112 260 726,00	112 260 726,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	44 300 065,00		46 122 215,00	46 122 215,00	46 122 215,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 087 753,00		2 658 569,00	2 658 569,00	2 658 569,00
	Total des recettes de gestion courante	174 255 747,00		182 066 653,00	182 066 653,00	182 066 653,00
76	PRODUITS FINANCIERS	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	137 500,00				
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	174 403 247,00		182 076 653,00	182 076 653,00	182 076 653,00
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	9 360 610,00		9 504 144,00	9 504 144,00	9 504 144,00
II <i>043</i> I	OPERATION ORDRE INTERIEUR SECTION FONCTIONNEMENT					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	9 360 610,00		9 504 144,00	9 504 144,00	9 504 144,00
	TOTAL	183 763 857,00		191 580 797,00	191 580 797,00	191 580 797,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	12 168 582,26
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	203 749 379,26

### PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2024 SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE	TOTAL
		budget précédent	N-1	nouvelles		(=RAR+vote)
010	STOCKS					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	648 000,00	488 203,60	538 000,00	538 000,00	1 026 203,60
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	6 541 026,00	1 217 546,48	9 408 588,00	9 408 588,00	10 626 134,48
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 608 876,00	12 609 528,87	18 632 996,00	18 632 996,00	31 242 524,87
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	14 242 128,00	12 059 008,36	16 371 140,00	16 371 140,00	28 430 148,36
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	40 040 030,00	26 374 287,31	44 950 724,00	44 950 724,00	71 325 011,31
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	100 000,00	13 280,00	100 000,00	100 000,00	113 280,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 731 000,00	1 000,00	13 295 000,00	13 295 000,00	13 296 000,00
18	COMPTE DE LIAISON					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00				
	Total des dépenses financières	15 831 000,00	14 280,00	13 395 000,00	13 395 000,00	13 409 280,00
45	Total des opé.pour compte de tiers(8)	1 500 000,00	610 020,99	610 000,00	610 000,00	1 220 020,99
	Total des dépenses réelles d'investissement	57 371 030,00	26 998 588,30	58 955 724,00	58 955 724,00	85 954 312,30
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	9 360 610,00		9 504 144,00	9 504 144,00	9 504 144,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	9 360 610,00		9 504 144,00	9 504 144,00	9 504 144,00
	TOTAL	66 731 640,00	26 998 588,30	68 459 868,00	68 459 868,00	95 458 456,30

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	95 458 456,30

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE	TOTAL
		budget précédent	N-1	nouvelles		(=RAR+vote)
010	STOCKS					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	3 704 113,00		4 798 369,00	4 798 369,00	4 798 369,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	18 318 000,00		7 200 000,00	7 200 000,00	7 200 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	22 022 113,00		11 998 369,00	11 998 369,00	11 998 369,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	4 620 000,00		5 350 000,00	5 350 000,00	5 350 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	25 059 354,03		25 171 189,55	25 171 189,55	25 171 189,55
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		150 000,00			150 000,00
024	PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS (RECETTES)	600 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
	Total des recettes financières	30 279 354,03	150 000,00	35 521 189,55	35 521 189,55	35 671 189,55
45	Total des opé.pour compte de tiers	1 000 000,00				
	Total des recettes réelles d'investissement	53 301 467,03	150 000,00	47 519 558,55	47 519 558,55	47 669 558,55
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 697 727,00		23 741 999,00	23 741 999,00	23 741 999,00
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	15 791 800,00		22 369 500,00	22 369 500,00	22 369 500,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	38 489 527,00		46 111 499,00	46 111 499,00	46 111 499,00
	TOTAL	91 790 994,03	150 000,00	93 631 057,55	93 631 057,55	93 781 057,55

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 677 398,75

### **BUDGET GENERAL 2024 - RECAPITULATION**

	MOU\	/EMENTS BUDGETA	AIRES	PROPOSITION	S NOUVELLES	MOUVEMENTS DE
BUDGET PRINCIPAL	Pour mémoire	Propositions du	Vote du Conseil	Mouvements réels	Mouvements	REPRISE
	budget précédent	Maire	Municipal	Wouvernerits reeis	d'ordre	INEI INIOE
DEPENSES	290 214 779,44	299 207 835,56	299 207 835,56	216 593 604,26	55 615 643,00	26 998 588,30
Section Investissement	97 963 981,59	95 458 456,30	95 458 456,30	58 955 724,00	9 504 144,00	26 998 588,30
Section Fonctionnement	192 250 797,85	203 749 379,26	203 749 379,26	157 637 880,26	46 111 499,00	0,00
RECETTES	290 214 779,44	299 207 835,56	299 207 835,56	204 425 022,00	55 615 643,00	39 167 170,56
Section Investissement	97 963 981,59	95 458 456,30	95 458 456,30	22 348 369,00	46 111 499,00	26 998 588,30
Section Fonctionnement	192 250 797,85	203 749 379,26	203 749 379,26	182 076 653,00	9 504 144,00	12 168 582,26

	MOU\	/EMENTS BUDGET/	AIRES	PROPOSITION	S NOUVELLES	MOUVEMENTS DE
BUDGET FORETS	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	REPRISE
DEPENSES	855 973,00	1 008 873,00	1 008 873,00	772 587,00	236 286,00	0,00
Section Investissement	165 175,00	170 999,00	170 999,00	102 289,00	68 710,00	0,00
Section Fonctionnement	690 798,00	837 874,00	837 874,00	670 298,00	167 576,00	0,00
RECETTES	855 973,00	1 008 873,00	1 008 873,00	772 587,00	236 286,00	0,00
Section Investissement	165 175,00	170 999,00	170 999,00	3 423,00	167 576,00	0,00
Section Fonctionnement	690 798,00	837 874,00	837 874,00	769 164,00	68 710,00	0,00

BUDGET ZA THOMAS	MOU	/EMENTS BUDGET	AIRES	PROPOSITION	S NOUVELLES	MOUVEMENTS DE
EDISON	Pour mémoire	Propositions du	Vote du Conseil	Mouvements réels	Mouvements	REPRISE
	budget précédent	Maire	Municipal		d'ordre	
DEPENSES	100 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Section Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Section Fonctionnement	100 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	100 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Section Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Section Fonctionnement	100 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET ARCHEOLOGIE	MOU	/EMENTS BUDGET	AIRES	PROPOSITION	S NOUVELLES	MOUVEMENTS DE
PREVENTIVE	Pour mémoire	Propositions du	Vote du Conseil	Mouvements réels	Mouvements	REPRISE
	budget précédent	Maire	Municipal	mouvements recis	d'ordre	
DEPENSES	646 246,36	639 822,13	639 822,13	623 376,13	16 446,00	0,00
Section Investissement	57 297,31	69 554,52	69 554,52	68 613,52	941,00	0,00
Section Fonctionnement	588 949,05	570 267,61	570 267,61	554 762,61	15 505,00	0,00
RECETTES	646 246,36	639 822,13	639 822,13	380 061,00	16 446,00	243 315,13
Section Investissement	57 297,31	69 554,52	69 554,52	457,00	15 505,00	53 592,52
Section Fonctionnement	588 949,05	570 267,61	570 267,61	379 604,00	941,00	189 722,61

BUDGET ZA MADELEINE	MOU\	/EMENTS BUDGET	AIRES	PROPOSITION	S NOUVELLES	MOUVEMENTS DE
BRES	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	REPRISE
DEPENSES	420 955,50	647 117,75	647 117,75	226 162,25	210 477,75	210 477,75
Section Investissement	210 477,75	210 477,75	210 477,75	0,00	0,00	210 477,75
Section Fonctionnement	210 477,75	436 640,00	436 640,00	226 162,25	210 477,75	0,00
RECETTES	420 955,50	647 117,75	647 117,75	226 162,25	210 477,75	210 477,75
Section Investissement	210 477,75	210 477,75	210 477,75	0,00	210 477,75	0,00
Section Fonctionnement	210 477,75	436 640,00	436 640,00	226 162,25	0,00	210 477,75

BUDGET LOTISSEMENT	MOUV	/EMENTS BUDGETA	AIRES	PROPOSITION	S NOUVELLES	MOUVEMENTS DE
MONTARMOTS	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	REPRISE
DEPENSES	488 852,37	480 212,37	480 212,37	0,00	316 572,37	163 640,00
Section Investissement	167 960,00	163 640,00	163 640,00	0,00	152 932,37	10 707,63
Section Fonctionnement	320 892,37	316 572,37	316 572,37	0,00	163 640,00	152 932,37
RECETTES	488 852,37	480 212,37	480 212,37	0,00	316 572,37	163 640,00
Section Investissement	167 960,00	163 640,00	163 640,00	0,00	163 640,00	0,00
Section Fonctionnement	320 892,37	316 572,37	316 572,37	0,00	152 932,37	163 640,00

	MOU\	/EMENTS BUDGET/	AIRES	PROPOSITION	S NOUVELLES	MOUVEMENTS DE
BUDGET GENERAL	Pour mémoire	Propositions du	Vote du Conseil	Mouvements réels	Mouvements	REPRISE
	budget précédent	Maire	Municipal	Modvements reels	d'ordre	INEI INIOE
DEPENSES	292 727 696,67	301 983 860,81	301 983 860,81	218 215 729,64	56 395 425,12	27 372 706,05
Section Investissement	98 564 891,65	96 073 127,57	96 073 127,57	59 126 626,52	9 726 727,37	27 219 773,68
Section Fonctionnement	194 162 805,02	205 910 733,24	205 910 733,24	159 089 103,12	46 668 697,75	152 932,37
RECETTES	292 727 696,67	301 983 860,81	301 983 860,81	205 803 832,25	56 395 425,12	39 784 603,44
Section Investissement	98 564 891,65	96 073 127,57	96 073 127,57	22 352 249,00	46 668 697,75	27 052 180,82
Section Fonctionnement	194 162 805,02	205 910 733,24	205 910 733,24	183 451 583,25	9 726 727,37	12 732 422,62

### **BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2024**

### REPRISE ANTICIPEE **DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023**

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été v Délibération du 04/04/2024	oté)
Résultat de fonctionnement 2023	
A/ Résultat estimé de l'exercice (voir tableau ci-joint)	28 852 830,96
8/ Résultats antérieurs reportés (compte 002)	8 486 940,85
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	37 339 771,81
Investissement	
D/ Solde d'exécution d'investissement 2023	
D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	1 677 398,75
E/ Solde des restes à réaliser	
d'investissement 2023 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	26 848 588,30
Besoin de financement F=D-E	25 171 189,5
REPRISE ANTICIPEE = C =G+H	37 339 771,81
Prévision d'affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00
G = au moins la couverture du besoin de financement (F)	25 171 189,5
2) H = Report en fonctionnement R 002 (2)	12 168 582,2
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,0



Etablile 31 janvic 2024

Anne VIGNOT

Présidente de la Communauté Urbaine

Grand Besançon Metropole

Certifié exact

Besançon le 7/3/24 Le Chef de Service Comptable,

T. COLLANGE Complete Public Service de Gestion Coops du Grand Besand

(1) Indiquer l'origine : emprunt :.....€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€

(2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

2023
_
BUDGE
NOLLI NO
EXECU.
AL-
PRINCIPAL
SUDGE
m

		RESULTAT DE L'EXERCICE	RCICE
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
SACTOR IN INCHES	236 046 829 41	275 063 999,97	39 017 170,56
IOIAL DU BUDEEI		00 000 200 . 0.	30 059 950 96
The second secon	165 415 055,73	194.26/ 886,69	20 024 020,30
Fonctioning	00 024 100 04	TO NOS 300 33	-4 235 468 84
live contraction of the contract	(10631 / 13,08)	\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	1901 004
HIVESHESSELLER		O NOS DAN OR	8 486 940.85
One Desirible reports N-1		CD'040 00+ 0	
002 hespitat lepotte in		02 000 000	5 042 567 56
and Colde dinverticesment N.1		100,100 2180	201,000

<sup>&</sup>quot;Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

## DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE F	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	30 455 287,85	28 548 894,88	1
012	Charges de personnel et frais assimilés	81 777 727,00	79 053 457,17	\'
014	Atténuation de produits	12 925 513,00	12 886 226,15	\
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00		
023	Virement à la section d'investissement	25 025 297,00		\
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 791 800,00	10 690 7.6,30	
043	Opérations d'ordre de transfert intérieur de section		700	\
65	Autres charges de gestion courante	25 658 595,00	25 301 400,73	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	242 500,00	210131,20	
99	Charges financières	2 308 445,00	2 214 / 33,33	
29	Charges exceptionnelles	350 960,00	cz,114 182	
68	Dotations aux amortissements			
		40E 40A 965	165 415 055.73	
TOTAL		183 330 12%	a dama a la col	

# BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2023

	RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	JLE = (A) + (B)
	1		The same of the sa	
Dononoo	Receites	Solde (B)*	EXCEDENT	DEFICIL
Deliginaci	0000001		PO PER COC PC	A 174 490 KE
28 009 588 30	150 000.00	-26 848 588,30	37 339 771,01	CC1001 111 07-
20 220 200,00			NA 177 020 7C	
			110,177 800 10	
		00 001 61 6 60		25 171 180 5E
26 002 588 30	150 000.001	-26 848 588,30		20,00
700,000,000,00				

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

## RECETTES

Chap./Articles	Libelié	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
ECTION DE FO	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
002 013 042 043 70 74 77	Résultat de fonctionnement reporté Atténuations de charges Opérations d'ordre de transfert entre sections Opérations d'ordre de transfert intérieur de section Produits des sces, du domaine et vtes diverses Impôts et taxes Dotations et participations Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits seceptionnels Reprises sur amortissements	8 486 940,85 223 000,00 10 243 120,00 .16 904 189,00 111 023 199,00 46 218 370,00 2 145 644,00 2 245 662,00	8 486 940,85 455 227,55 10 657 138,69 16 935 239,13 116 399 275,70 45 827 568,37 2 308 519,33 15 616,42 1 669 301,50	11/1/1/
TOTAL		195 536 124,85	202 754 827,54	1

# BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2023

## DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées	datées
SECTION D'INV	SECTION D'INVESTISSEMENT				
004	Solde d'investissement N-1				
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00	70 00 4 400 60	\	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 243 120,00	10 00/ 100/00	1	
041	Opérations patrimoniales	/12 258,00	CC 19C 93	13	13 280,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	111 902,001	77'107 00		
13	Subventions d'investissement		11 118 OSE 17		000,000
16	Emprunts et dettes assimilées	14 /32 000,00	14 4 10 303,41 630 073 68	1	488 203,60
20	Immobilisations incorporelles	1 186 655,34	7 100 708 88	//	1 217 546,48
204	Subventions d'équipement versées	8 437 096,68	20,021,20,00 20,005,120,00		12 609 528,87
21	Immobilisations corporelles	33 524 953,55	24,004,050,02 04,003,067,50		12 059 008,36
23	Immobilisations en cours	26 218 427,24	00, 102, 000 +1		
26	Part. et créances rattachées à des participations		150 000 00		
27	Autres Immobilisations financières	00,000 061	1 246 571 78		610 020,99
45811	Opération sous mandats	2 426 592,77	01,10000		
		60 671	70 824 773 88		26 998 588,30
TOTAB		88 (42 305)38	2000	7	

# BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2023

### RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre	nettre
SECTION D'INV	SECTION D'INVESTISSEMENT				
001	Solde d'investissement N-1	5 912 567,56	5 912 567,56		
021	Virement de la section de fonctionnement	25 025 297,00			
024	Produits des cessions d'immobilisations	701 395,00	10 906 729 08	\	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 791 800,00	742 257 04	, \	
041	Opérations patrimoniales	00,222,00	12 27 17 10 C		
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 679 354,03	6 ADE 824 D8	\	
13	Subventions d'investissement	4 742 690,00	42 454 000 00	\	
16	Emprunts et dettes assimilées	14 818 000,00	27 27 200,00		
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées		7 038 36	\	
21	Immobilisations corporelles	3,0/0,00	30 380 38	\	
23	Immobilisations en cours	0.046,00	200 000 000		150 000,00
27	Autres immobilisations financières	350 000,00	235 000,00		
45821	Opération sous mandats	00,000 000 1			
		00 745 085 50	72 309 472.43	\	150 000,00
TOTAL		00'000 Tel 000			

Certifié exact
Besançon le 2/3/24
Le Chef de Service Comptable,

Le Ceriptable Publicatives de Gestion Comptable

T. COLLANGE

Anne MGNOT Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Metropole

Etabli le 31 janne 2024 La Maire,

Etat des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser au 31 décembre 2023

### ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE l'EXERCICE 2 023

VILLE DE BESANCON

Exercice budgétaire 2024

Collectivité

BUDGET PRINCIPAL Budget INVESTISSEMENT Section

DEPENSE Sone

Sens		DEPENSE	
		Imputation	Montant voté
Chap			13 280,00 €
10		10226	Sous-fotal 13 280,00 €
nouthern		10226 TAXE D'AMENAGEMENT	Sous-total du chapitre 10 : 13 280,00 €
10		Imputation	
			Montant voté
Chap			1 000,00 €
16	01	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	Sous-total 1 000,00 €
20	Htto8	160 DECO13 ET CXCOTOMTEMENTO XEYS	Sous-total du chapitre 16 : 1 000,00 €
16		Impulation	Montant voté
Chap	U-PH		Withtall Vote
20		2031	264 487,57 €
		2031	156 703,60 €
20		2031 FRAIS D'ETUDES	Sous-total 421 191,17 6
20		2051	50 935,43 €
20		2051	16 077,00 €
20	11	2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	Sous-total 67 012,43 €
20	Delini		Sous-total du chapitre 20 : 488 203,60 €
20		Imputation	Montant voté
Chap	Ect		NO/HOLL VENE
204		204112	13 100,00 €
204	20	204112 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	Sous-total 13 100,00 €
204	020	2041511	102 226,48 €
A. W. S.		2041511 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	Saus-total 102 225,48 €
204	515	5 2041512	170 567,00 €
204		5 2041512	580 244,00 €
201		20/15/12 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	Saus-total 750 811,00 €
204	338	3 20421	2 000,00 €
		20421 BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	Sous-total 2 000,00 €
204	30	20422	50 000,00 €
204	311	1 20422	15 000,00 €
204	428	3 20422	265 000,00 €
204	515	5 20422	19 409,00 €
		20422 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	Sous-total 349 409,00.6
202	100		Sous-fotal du chapitre 204 : 1 217 546,48 €
130	150	Imputation	Montant vote
Cha	e Fct	Nature	274 250 40 5
21		5 2111	274 250,10 € Squestont 376 256,00 d
		2111 TERRAINS NUS	8 592,00 €
21	515	5 2112	\$ 592,00 E
		2112 TERRAINS DE VOIRIE	868 674,44 €
21	515	5 2115	Sells to 17 (57 674 64 6
		2115 TERRAINS BATIS	66 261,72 €
21	511	1 2121	\$aus-valat 66-201,72 €
		2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	480,00 €
21	212	2 2128	185 800,00 €
21	348	8 2128	17 547,65 €
21	511	1 2128	36 to 1014 203 927 (65 C
		2)28 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	226 538,42 €
21	02	5 21316	\$\text{puts4pt41.286.338,42.4}
		21316 EQUIPEMENTS DU CIMETIÈRE	2 344 836,27 €
21		0 21351	73 736,45 €
21	11	21351	38 851,54 €
21	21	1 21351	63 131,26 €
21	21	2 21351	33 101,20

### ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE l'EXERCICE 2 023

VILLE DE BESANCON Collectivité

Exercice budgétaire | 2024

BUDGET PRINCIPAL Budget INVESTISSEMENT Section

DEPENSE

Sens		DEPENSE
183		Imputation Montant voté
Chap		Nature 179 690.41 €
21	213 21351	9 229,59 €
21	23 21351	5 040,00 €
21	311 21351	570 495,00 €
21	312 21351	49 649,40 €
21	313 21351	547 381,96 €
21	314 21351	202 789,15 €
21	316 21351	430 417,81 €
21	321 21351	
21	322 21351	442 288,18 €
21	323 21351	289 321,32 €
21	325 21351	1 732,80 €
21	338 21351	738 376,06 €
21	348 21351	40 000,00 €
21	422 21351	158 178,05 €
21	425 21351	1 897 913,71 €
21	511 21351	332 260,54 €
21	515 21351	21 173,79 €
21	632 21351	160 634,99 €
	218513	ATIMENTS PUBLICS Sous-foral 8 497 123, 23 6
21	020 2138	14 760,00 €
	2178 AL	TIRES CONSTRUCTIONS Saus fotal 14 760,00 €
21	845 2152	2 655,00 €
21	847 2152	2 907,60 €
	21152111	STALLATIONS DE VOIRIE Sous ford 5 562,50 €
21	515 21534	2 635,92 €
	215341	ESEAUX D'ELECTRIFICATION Sous-total 2 695,92 6
21	020 21538	93 567,49 €
	21516	UTRES RESEAUX
21	847 215738	21 672,00 €
	26157/0	AUTRE MATERIEL ET OUT]LLAGE DE VOIRIE. Squs.fotal 21 672,00 €
21	020 2158	236 442,41 €
21	023 2158	341,88 €
21	213 2158	1 548,35 €
21	312 2158	896,28 €
21	316 2158	710,21 €
21	322 2158	40 863,11 €
21	323 2158	1 191,72 €
21	338 2158	1 961,15 €
21	422 2158	128,33 €
21	425 2158	2 696,90 €
21	511 2158	35 335,03 €
21	722 2158	103 007,92 €
	2158 A	UTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES Sous-Lotal 425 123,29 €
21	314 21611	126 740,00 €
	2/16/17	Sous-Intal 126 740,00 G
21	312 21621	4 424,10 €
21	313 21621	6 761,66 €
21	314 21621	47 649,40 €
		BLENS SOUS-JACENTS Sous-total 58 835, 16 6
21	020 21828	738 655,16 €
		NUTTRES MATERIELS DE TRANSPORT
21	212 21831	47 034,53 €
		MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE SOULAIRE
		H:

Exercice budgétaire

Budget

Section

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

DEPENSE Sens

### **ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A** LA CLOTURE DE l'EXERCICE 2 023

Sous-total du chapitre 21 : 12 609 528,87 €

Imputation Chap Fct 37 899,01 € 020 21838 21 3 471,16 € 21 323 21838 5 890,37 € 213 21841 21 2186 MATERIEL DE BUREAU ET MORILIER : COLAIR 49 326,92 € 020 21848 21 14 262,55 € 21 313 21848 2 621,20€ 314 21848 21 80 878,13 € 316 21848 21 302,40 € 21 338 21848 us हो डेड हैं। अवस्था LS DE प्रापिति हैं। पूर्वित की संस्थान 10 749,24 € 020 2188 21 2 179,34 € 21 022 2188 611,28 € 024 2188 21 89 559.02 € 11 2188 21 1 708,67 € 21 211 2188 1 210,82 € 212 2188 21 1 113,99 € 21 213 2188 158 644,07 € 21 281 2188 331,51 € 30 2188 21 16 595,15€ 21 313 2188 48 502,64 € 21 314 2188 120 181,68 € 317 2188 21 4 475,81 € 21 321 2188 55 758,11 € 322 2188 21 6 557,42 € 21 323 2188 16 252,58 € 21 338 2188 25 941,68 € 21 348 2188 1 032,00 € 21 422 2188 50 863,00 € 70 2188 21 21 945,53 € 21 722 2188 804,83 € 78 2188 21

Exercice budgétaire 2024

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE l'EXERCICE 2 023

BUDGET PRINCIPAL **Budget** INVESTISSEMENT

Section **DEPENSE** Sens

Chap Fct 16 068,00 € 511-2312 23 2812/AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS 335 759,87 € 23 020 2313 2 158,14 € 024 2313 23 4 479 299,66 € 23 212 2313 121 099,46 € 213 2313 23 146 656,41 € 281 2313 23 1 831 899,37 € 23 312 2313 54 567,00 € 314 2313 23 196 139,14 € 23 315 2313 86 883,47 € 317 2313 23 138 824,20 € 321 2313 23 101 709,95 € 23 322 2313 52 025,11 € 323 2313 23 217 572,33 € 23 325 2313 44 449,13 € 338 2313 23 364 494,69 € 422 2313 23 192 156,93 € 23 424 2313 86 964,97 € 428 2313 23 3 246 847,29 € 23 515 2313 22 075,96 € 281 2315 23 2 085,28 € 23 515 2315 30 000,00 € 020 238 23 289 272,00 € 511 238 23 238 AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES Sous-total du chapitre 23 : 12 059 008,36 € 23 Imputation 610 020,99 € 45811 23 4581 4581 OPERATIONS SOUS MANDAT Sous-total du chapitre 45811 : 610 020,99 26 998 588,30 € TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT

Exercice budgétaire 2024

27

BUDGET PRINCIPAL Budget

INVESTISSEMENT Section

RECETTE Sens

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A

LA CLOTURE DE l'EXERCICE 2 023

150 000,00 €

Chap Fct 01 27636

27636 CCAS ET CAISSE DES ÉCOLES Sous-total du chapitre 27 : 150 000,00 (

TOTAL DES REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT

Exercice budgétaire 2024

Budget

BUDGET FORETS

INVESTISSEMENT Section

DEPENSE Sens

### ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE l'EXERCICE 2 023

Sens	DEPENSE	
1119	Imputation	Montant voté
Chap F	ct Nature	38 197,91 €
21	2128	<b>あたい思いでします。 (1944年) 1970年 (1970年)</b>
	2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT	37,54€
21	21318 2131៖ (ប៊ូរ៉ា) ES BA រដ្ឋ (ENTS PUBLICS	The second secon
	Staff affiliate et afficier et action (V	36 200,00 €
21	2151  Vision RESEAUX DE VOIRIE	# \$90 - 10tal 36 200,040
	) Care , care and a care and a care a	360,96 €
21	2158 A DE JUNES INGRALATIONS, MATERIEL ET OUT	ILLAGETECHNIADE - 4
	Mark that to the the transfer of the transfer	429,73 €
21	21848	Sous-total 429,73 €
	21848 AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBIL	Sous-total du chapitre 21 : 75 226,14 C
21	DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT	75 226,14 €
II (O) II AL	DES REPURTS DEPENSES INVESTIGALMENT	

Exercice budgétaire 2024

**BUDGET ZA MADELEINE BRES** Budget

FONCTIONNEMENT Section

RECETTE Sens

Chap Fct

70

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A** LA CLOTURE DE l'EXERCICE 2 023

210 477,75 €

7015 7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES

Sous-total 210 477,75

Sous-total du chapitre 70 : 210 477,75

TOTAL DES REPORTS RECETTES FONCTIONNEMENT

210 477,75 €

Collectivité VILLE DE BESANCON Exercice budgétaire 2024 **BUDGET LOT MONTARMOTS** Budget **FONCTIONNEMENT** 

Section

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE l'EXERCICE 2 023

DEPENSE	
Impu	ation Mentant vole
cı	Nature 34 300,00 €
6045	
6045 ACHATS D'ETUDES ET DE PRESTAT	IONS DE SERVICES (TERRAINS A AMENAGER) Squs-total 34 300,00 €
	89 047,54 €
	Sous-total 89 047,54 (
505 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENT	29 584,83 €
608	
ERR ERAIS ACCESSOIRES SUR TERRAINS	EN COURS D'AMENAGEMENT Sous-total 29 584,83 (
	Sous-total du chapitre 011 : 152 932,37 (
DES REPORTS DEPENSES FONCTIONI	450 000 074
	Imput 6045 6045 ACHATS D'ETUDES ET DE PRESTATI 605 606 ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENT

Exercice budgétaire

Budget

2024

FONCTIONNEMENT Section

RECETTE Sens

**BUDGET LOT MONTARMOTS** 

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A

LA CLOTURE DE l'EXERCICE 2 023

Imputation

Chap Fol 163 640,00 € 7015 70 Sous-total 163 640,00

7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES Sous-total du chapitre 70 : 163 640,00 :

TOTAL DES REPORTS RECETTES FONCTIONNEMENT

163 640,00 €



### RECAPITULATIF DES DEPENSES RESTANT A REALISER A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

	INTITULE	MONTANT
BUDGET PRINCIPAL		
	INVESTISSEMENT	26 998 588,30
BUDGET FORETS		
	INVESTISSEMENT	75 226,14
	Sous-total INVESTISSEMENT	27 073 814,44
ZONE LOTISSEMENT MONTARMOTS		
	FONCTIONNEMENT	152 932,37
	Sous-total FONCTIONNEMENT	152 932,37
	TOTAL GENERAL	27 226 746,81

Besançon, le Madame la Maire, 1 1 JAN. 2024

Anne VIGNOT

Monsieur le Chef de Service Comptable,

Le Comptable Jublic
Thierry COLLANGE
Le Comptable Jublic
du Grand Besançon
Thierry COLLANGE



### RECAPITULATIF DES RECETTES RESTANT A REALISER À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023

;NTII	TULE	MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	150 000,00
	Sous-total INVESTISSEMENT	150 000,00
ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES	FONCTIONNEMENT	210 477,75
ZONE LOTISSEMENT MONTARMOTS	FONCTIONNEMENT	163 640,00
9	Sous-total FONCTIONNEMENT	374 117,75
	TOTAL GENERAL	524 117,7

Besançon, le 1 1 JAN. 2024

Madame la Maire,

Anne VIGNOT

Monsieur le Chef de Service Comptable,

Thierry COLLANGE Ser

du Grand nçon

### BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE BUDGET PRIMITIF 2024

### REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été vo Délibération du 04/04/2024	té)
Résultat de fonctionnement 2023	
v Résultat estimé de l'exercice voir tableau ci-joint)	-34 255,44
8/ Résultats antérieurs reportés compte 002)	223 978,05
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	189 722,61
Investissement	
D/ Solde d'exécution d'investissement 2023  D 001 (besoin de financement)  R 001 (excédent de financement)	53 592,52
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement 2023 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Excédent d'investissement F=D-E	53 592,52
REPRISE ANTICIPEE =C=G+H+I	243 315,13
Prévision en R001 en investissement     G = couverture partielle du besoin de financement (E)	53 592,52
2) Prévision en R1068 en Investissement H = couverture du déficit d'Investissement (F)	0,00
3) I = Report en fonctionnement R 002 (2)	189 722,61
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00

Etabli le 3/101/2024 La Maire

A-VIGNOT

Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Certifié exact Besançon le 7/3/24 Le Chef de Service Comptable,

T. COLLANGE Complable Public de Gestion Gen Stand Besan

Thierry COLL MGE

<sup>(1)</sup> Indiquer l'origine : emprunt :................€, subvention :...........€ ou autofinancement :............€

<sup>(2)</sup> Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

<sup>(3)</sup> Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Torne II, titre 3, Chapitre 5, §5).

<sup>(4)</sup> Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

<sup>(5)</sup> En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

		RESULTAT DE L'EXERCICE	RCICE
	Dépenses	Recettes	Résultat ou sol
TOTAL DEIDOET	381 015,88	624 331,01	
Company of the Compan	377 311,30	343 055,86	
roncuoment	3 704.58	18 817,79	
Investissement		223 978,05	
002 Kesuliai Jepolie III-1		38 479,31	

243 315,13 -34 255,44 15 113,21 223 978,05 38 479,31

ide (A)\*

## DEPENSES

Chap./Articles	Libelié	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
ECTION DE FO	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	218 701,05	73 455,37	
012	Charges de personnel et frais assimilés	304 294,00	cc, 111 182	
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		00 000 00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 679,00	00,010 01	
65	Autres charges de gestion courante	100,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
99	Charges financières			
29	Charges exceptionnelles	00,88		
		530 873 05	377 311.30	
TOTAL		20,010,000		

VILLE DE BESANCON

# BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2023

	RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	ULE = (A) + (B)
Dénanses	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT	DEFICIT
			243 315,13	
			189 722,61	
			53 592,52	

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

μ

# RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
ECTION DE F	SECTION DE FONCTIONNEMENT	•		
005	Résultat de fonctionnement reporté	223 978,05	223 978,05	1
013	Atténuations de charges	100,00	249,28	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	941,00	00,1788 07,007	\'\
20	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	300 000,00	318 / 83,50	_
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	14 754,00	23 072,08	
75	Autres produits de gestion courante	100,00		
92	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
		10 680 002	E67 622 04	
TOTAL		CD'C 20 85C	Secon Inc	

VILLE DE BESANCON

# BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2023

# DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
CTION D'INV	SECTION D'INVESTISSEMENT			
100	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			\
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	941,00	941,00	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00		å
204	Subventions d'équipement versées		0 100	\
21	Immobilisations corporelles	46 356,31	7 /03,58	
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
		EV 207 24	3 704 58	
TOTAL		10'167 /0	0 1045	

VILLE DE BESANCON

# BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2023

### RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
ECTION D'INV	SECTION D'INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution N-1	38 479,31	38 479,31	
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobillsations		000000000000000000000000000000000000000	/
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 679,00	06,010 01	
041	Opérations patrimoniales		17 004 0	\
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 139,00	14,601 7	
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
		K7 207 34	57 297.10	
TOTAL		10,182 10		

Certifié exact Besançon le  $\mathcal{H}3/\mathcal{C}4$  Le Chef de Service Comptable

Gestion Comptable Le Roynstable Public

T. COLLANGE

Etabli le 31 janvi er 2024

A. VIGNOT Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

# **BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES BUDGET PRIMITIF 2024**

# REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas d Délibération du 04/04/202	été voté)
Résultat de fonctionnement 2023	
A/ Résultat estimé de l'exercice (voir tableau ci-joint)	0,00
B/ Résultats antérieurs reportés (compte 002)	0,00
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	0,00
Investissement	
D/ Solde d'exécution d'investissement 2023 D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-210 477,75
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement 2023 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	
E/ Solde des restes à réaliser de fonctionnement 2023 (4) Besoin de financement	240 475 75
Excédent de financement (1)	210 477,75

La section d'investissement fait apparaître au 31 décembre 2023 un besoin d'autofinancement de 210 477,75 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains). Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.

> Etabli le 31 james La Maire

A. VIGNOT

Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Certifié exact

Besançon le Le Chef de Service Comptable,

(1) Indiquer l'origine : emprunt :......€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€

(2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

		RESULTAT DE L'EXERCICE	XERCICE
	Dépenses	Recettes	Résultat ou soide (A)*
			-210 477.75
TOTAL DU BUDGET	67,74 012		
Fonctionnement			
nvastissament			
no Désultat raporté N.1			A CAMPAGE AND A
One Calabilian of location with National Nationa	210 477,75		-210 477,75

SECTION DE FONCTIONNEMENT  O11 Charges à caractère général  O12 Charges de personnel et frais assimilés  O14 Atténuation de produits  O25 Dépenses imprévues  O26 Virement à la section d'investissement  O47 Opérations d'ordre de transfert entre sections  O58 Autres charges de gestion courante  65 Frais de fonctionnement des groupes d'élus  66 Charges financières  67 Charges exceptionnelles	Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
Charges à caractère général Charges de personnel et frais assimilés Atténuation de produits Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Opérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Frais de fonctionnement des groupes d'élus Charges financières Charges exceptionnelles	CTION DE FC	ONCTIONNEMENT		a a	
Charges de personnel et frais assimilés Atténuation de produits Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Opérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Frais de fonctionnement des groupes d'élus Charges financières Charges exceptionnelles	011	Charges à caractère général			
Atténuation de produits Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Opérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Frais de fonctionnement des groupes d'élus Charges financières Charges exceptionnelles	012	Charges de personnel et frais assimilés			
Dépenses imprévues Virement à la section d'investissement Opérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Frais de fonctionnement des groupes d'élus Charges financières Charges exceptionnelles	014	Atténuation de produits			
Virement à la section d'investissement Opérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Frais de fonctionnement des groupes d'élus Charges financières Charges exceptionnelles	022	Dépenses imprévues		1	
Opérations d'ordre de transfert entre sections Autres charges de gestion courante Frais de fonctionnement des groupes d'élus Charges financières Charges exceptionnelles	023	Virement à la section d'investissement		\	
Autres charges de gestion courante Frais de fonctionnement des groupes d'élus Charges financières Charges exceptionnelles	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 477,73	\	
Frais de fonctionnement des groupes d'élus Charges financières Charges exceptionnelles	65	Autres charges de gestion courante			
Charges financières Charges exceptionnelles	929	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
Charges exceptionnelles	99.	Charges financières			
35 APP 35	29	Charges exceptionnelles			en
			24 ATY 75		

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2023

210 477,75 Solde (B)* EXCEDENT 210 477,75 210 477,75 210 477,75		RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = $(A) + (B)$	JLE = (A) + (B)
<b>210 477,75</b> 210 477,75	Départent		Solde (B)*	EXCEDENT	DEFICIT
210 477,75 210 477,75	200000	210 477.75	210 477,75		
		210 477 75	210 477,75	210 477,75	
					-210 477,75

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

H L -

# RECETTES

Chan /Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
ECTION DE FC	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
002	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		3	27 771 010
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	210 477,75	\	
73	Impôts et taxes	_		
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
92	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
		as any contract of the second		27 77 25
TOTAL		210 477,75	1	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2023

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
ECTION D'IN	SECTION D'INVESTISSEMENT			
001	Solde d'investissement N-1	210 477,75	210 477,75	
020	Dépenses imprévues	1	/	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées	i		
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
56	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
		The same way	240 477 75	
TOTAL		210 477,75	210 4017	

# BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2023

# RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
ECTION D'INV	SECTION D'INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations		1	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 477,75		
041	Opérations patrimonlales			
10	Dotations, fonds divers et réserves	e e		
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
		210 477 75		
TOTAL		CITAL NO.		

Certifié exact
Besançon le 7/3/24
Le Chef de Service Comptable,

Etablile 31 Januar 2024

T. COLLANGE

é Urbaine

A. VIGNOT Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

# **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS BUDGET PRIMITIF 2024**

# REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été v Délibération du 04/04/2024	roté)
Résultat de fonctionnement 2023	
A/ Résultat estimé de l'exercice	0,00
voir tableau ci-joint)	
B/ Résultats antérieurs reportés	0,00
(compte 002)	0.00
C/ Résultat à affecter	0,00
= A+B (hors restes à réaliser)	
Investissement	
D/ Solde d'exécution d'investissement 2023	40 707 00
D 001 (besoin de financement)	-10 707,63
R 001 (excédent de financement)	
E/ Solde des restes à réaliser	
d'investissement 2023 (4)	
Besoin de financement	18
Excédent de financement (1)	
E/ Solde des restes à réaliser	
de fonctionnement 2023 (4)	
Besoin de financement	10 707,63

La section d'investissement fait apparaître au 31 décembre 2023 un besoin d'autofinancement de 10 707,63 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains). Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.

> Etablile 31 januar 2024 La Maire,

A. VIGNOT

Présidente de la Communauté Urbaine

Grand Besançon Métropole

Certifié exact
Besançon le #3/29
Le Chef de Service Comptable,

Le Comptable Service de Ges Grand

T. COLLANGE

(1) Indiquer l'origine : emprunt :.....€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€

(2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

		RESULTAT DE L'EXERCICE	RCICE
	Déponde	Recettes	Résultat ou soide (A)*
	40.247.82	8 640.00	-10 707,63
TOTAL DU BUDGET	20,110	00 000 4	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	4 320,00	4 320,00	00 000
Fonctionnement		4 320,00	4 320,00
nvestissement			
M. Carriston annount M. 9			45 007 69
002 Resultat Jeporte 18-1	15 027.63		co, 120 CI-
2014 Solde d'investissement N-1	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatees
SECTION DE FO	SECTION DE FONCTIONNEMENT			152 932 37
011	Charges à caractère général	152 932,37		2012
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	700000	4 320 00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	00,008		
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
99	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
		0000	4 320 00	152 932,37
TOTAL		320 032,37	a Company	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS - EXECUTION DU BUDGET 2023

Dépenses Recettes 163 640,00 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	RESOL	RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Solde (B	71	דוכומטע
	Solde (B)*	
	10 /0/ 01	
		/ 020101
	10 707,63	10 /0/ 00
		10 707 62
		50,101.01-

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

# RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE F	SECTION DE FONCTIONNEMENT			-
002	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges		/	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 932,37		163 640 00
20	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	167 960,00		
73	Impôts et taxes			,
74	Dotations et participations		2000 1	ć
75	Autres produits de gestion courante		4 320,03	
92	Produits financiers		•	<del>\</del>
7.7	Produits exceptionnels			
				163 640 00
TOTAL		320 892,37	4: 320,00	

VILLE DE BESANCON

# BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS - EXECUTION DU BUDGET 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT  001 Solde d'investis 020 Dépenses impr 040 Opérations d'or 10 Dotations, fond		Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<u> </u>	SEMENT			
	Solde d'investissement N-1	15 027,63	15 027,63	
	Dépenses imprévues	10000		
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 932,37	\	
10 Dotatic	Opérations patrimoniales			
	Dotations, fonds divers et réserves			
13 Subver	Subventions d'investissement			
	Emprunts et dettes assimilées			
20 Immob	mmobilisations incorporelles		(¥	
	Subventions d'équipement versées			
21 Immob	Immobilisations corporelles			
23 Immob	Immobilisations en cours			
26 Part. e	Part. et créances rattachées à des participations			
	Autres immobilisations financières			œ.
		187 980 00	15 027.63	

# BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS - EXECUTION DU BUDGET 2023

# RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
ECTION D'INV	SECTION D'INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement			1
024	Produits des cessions d'immobilisations		4 330 00	\
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	167 960,00	4 920,000	1
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			\
		467 060 00	4 320.00	
TOTAL		101 300,00		

Certifié exact
Besançon le 7/3/24
Le Chef de Service Comptable,

T. COLLANGE/

Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Etabli le 31 Son er 2024. A VIGNOT

# Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal et entre budgets annexes (BP 2024)

# 1 - Services publics administratifs

Il s'agit des contributions des deux budgets annexes au budget principal dont l'équilibre est assuré par une subvention du budget principal.

Pour les budgets annexes forêts (06) et archéologie préventive (12), les contributions sont actualisées chaque année suivant des éléments du budget principal issus de la comptabilité analytique de la Ville.

## \* Service Forêts

- prestations comptables, informatiques, financières et gestion du personnel : 25 %.
- charges générales et services centraux : 75 %.

# \* Service Archéologie préventive

- prestations administratives et financières : 22 %

- charges générales et services centraux : 71 %

- prestations techniques: 7 %



# Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Ville de Besançon.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

# LE BUDGET 2024 DE LA VILLE DE BESANCON

Le budget général compte cinq budgets, un budget principal et quatre budgets annexes (Forêts, Archéologie Préventive, 1 zone d'activités et 1 budget de lotissement).

Le budget général 2024, tous mouvements confondus, s'équilibre à hauteur de 302 M€, dont 205,9 M€ pour le fonctionnement et 96,1 M€ pour l'investissement.

Le budget principal s'élève à 299,2 M€ (+ 9 M€ par rapport à 2023 : 290,2 M€), soit un peu plus de 99 % du budget général, les budgets annexes représentant 2,8 M€ (en légère augmentation de 0,3 M€ par rapport à 2023).

En mouvements réels uniquement, les dépenses du budget général 2024 s'élèvent à 218 M€ (hors mouvements de reprise).

# Les dépenses du Budget général 2024 : 218 M€





Le budget principal 2024 s'équilibre en mouvements réels toutes sections confondues à 243,6 M€.

Hors mouvements de reprise (27 M€), les propositions nouvelles du budget principal 2024 se montent à 216,6 M€ en évolution de + 6,4 M€ (+ 3 %) par rapport au BP 2023.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 157,7 M€ contre 153,8 M€ au BP 2023 : elles évoluent de +2,5 % de BP à BP.

- + 3,7 M€ pour les dépenses de personnel, avec un abondement exceptionnel et pérenne de 1,5 M€ en faveur des ressources humaines pour des mesures locales, portant à 84,4 M€ la masse salariale au BP 2024, soit plus de 53 % des dépenses de fonctionnement,
- + 1 M€ pour la subvention au CCAS (en hausse de + 10,5 % par rapport à 2023),
- + 0.4 M€ pour les autres subventions, soit 4.9%, en soutien au monde associatif,
- 2,8 M€ sur la prévision de facture énergétique prévue en 2024 à 8 M€, avec une diminution liée à la pérennisation des mesures de sobriété et à la baisse partielle des tarifs d'électricité et de gaz,
- + 0,3 M€ sur les crédits courants de fonctionnement des services, soit +2,6 %, pour faire face aux impacts de l'inflation, soutenir la qualité du service public et l'animation du territoire, par exemple autour de la thématique des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Les recettes de fonctionnement quant à elles s'élèvent à 194,3 M€ contre 182,9 M€ au BP 2023 : elles sont en évolution de plus de 6 % de BP à BP.

Le Budget 2024 se caractérise également par une stabilité des taux de fiscalité (pour la 13ème année consécutive, pour préserver le pouvoir d'achat, et pour ne pas accroître les effets de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (+3,9 % en 2024 après + 7,1 % en 2023), décidée nationalement à la hauteur de l'inflation. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, d'un montant prévisionnel de 32,2 M€ pour 2024 est prévue en hausse de BP à BP de 1,9 %.

L'épargne brute (différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement) se monte à 36,6 M€.

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 59 M€, en hausse de + 2,5 M€ : elles intègrent une hausse de + 3 M€ des dépenses d'équipement ce qui porte leur volume à un niveau particulièrement élevé, de 45,5 M€ pour 2024.

Le remboursement du capital de la dette représente par ailleurs en investissement, 13,3 M€.

La prévision de recours à l'emprunt s'établit à 7,2 M€ pour 2024, en baisse par rapport à 2023 du fait de recettes de cessions patrimoniales importantes attendues : la Ville devrait se désendetter de l'ordre de 6 M€ en 2024, après 2,3 M€ en 2023.

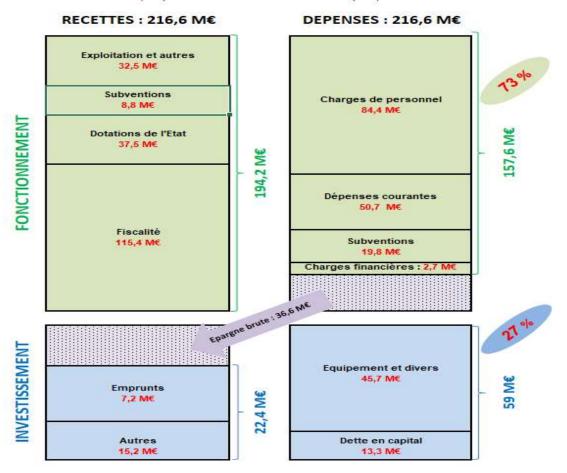
Les autres recettes d'investissement, hors autofinancement, représentent 15,1 M€, intégrant 4,8 M€ de subventions attendues pour les projets de la Ville.



# Les grands équilibres du Budget Primitif 2024

**Budget principal** 

(en opérations réelles hors mouvements de reprise)



# LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Ville, établis au vu des modèles de maquettes du référentiel M57, sont assortis des annexes suivantes :

# > Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10, les données synthétiques sont calculées pour la Ville par rapport aux crédits prévus au Budget Primitif 2024 et par rapport à la population totale 2021 en vigueur au 1er janvier 2024 (122 463 habitants).

# > Les différents états de la dette

Les états B1-1 (détail des crédits de trésorerie), B1-2 (répartition par nature de dette) et B1-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets de la Ville concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de la dette de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...).

L'intégralité de la dette de la Ville est sécurisée (classement en 1 A de la charte Gissler). La Ville ne détient que des contrats à taux fixes ou à taux variables simples classés parmi les moins risqués de la double échelle de cotation de la charte Gissler.

L'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 du budget principal s'établit à 108 014 238,30 € (aucune dette existante au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sur les budgets annexes).



## > Les méthodes utilisées pour les amortissements

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens. Dans une logique de simplification et de transparence financière, les règles et durées d'amortissement en vigueur sur l'ensemble des budgets ont été rappelées et confirmées, sans modification, de manière centralisée et uniformisées dans la délibération du Conseil municipal du 7 décembre 2023 sur le passage à la M57 et la mise en place du Règlement Budgétaire et Financier. Les subventions d'équipement versées et l'attribution de compensation due à Grand Besançon Métropole (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement fixées. Depuis la loi de Finances rectificative pour l'année 2015, la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est rendue possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option retenue sur les exercices précédents par la Ville au titre du budget principal est reconduite pour 2024.

## > L'état des provisions constituées au 1er janvier de l'année

Cet état est destiné à présenter au Conseil municipal les provisions déjà constituées ou à constituer et celles reprises au cours de l'exercice (avec leur nature, leur objet et leur montant).

# Détail des opérations pour compte de tiers

Cet état a pour objet de retracer les dépenses et les recettes relatives aux opérations pour comptes de tiers, notamment sous mandat (nature 45...).

# Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

## L'état des emprunts garantis par la collectivité

Cet état permet de connaître les personnes, publiques ou privées, bénéficiant d'une garantie d'emprunt par la Ville de Besançon ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2251-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 1er janvier 2024 s'élève à 52 261 344,24 €. Le ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt s'établit à 10,69 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement). A cette note de présentation est joint l'échéancier d'amortissement des emprunts garantis.

# Les subventions versées dans le cadre du budget

Cet état résulte des dispositions de l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit la possibilité d'attribuer des subventions dès le vote du budget. Ainsi, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de condition d'octroi, l'individualisation des organismes bénéficiaires dans cette annexe vaut attribution.

# L'état du personnel

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de la Ville entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

> Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère la Ville, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.



Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figure notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels la Ville :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
  - a garanti en emprunt

# L'équilibre budgétaire en dépenses et en recettes

Ces états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre budgétaire. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

## Décisions en matière de taux et de contributions

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit.

En totale stabilité par rapport à 2023, les taux 2024 s'établissent comme suit :

- 43,72 % pour le Foncier Bâti
- 26,37% pour le Foncier Non Bâti,
- 22,28 % de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants.

Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.



# ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031	ANNEE 2032
Centre Régional des Œuvres									
Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	40 489		
SPL Territoire 25	2 535 771	1 672 446	683 907	480 379	480 379	480 379	480 379	480 379	480 379
FONDATION PLURIEL (ex ADAPEI)	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072
ADDSEA	22 372	22 816	23 269	23 730	24 201	24 681	25 171	25 671	26 180
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort	87 219	87 219	87 219	62 111					
Emmaus	6 900	6 886	6 873	6 861	6 848	3 010			
Fondation Arc-en-Ciel	93 672	72 981	71 296	69 611	67 947	66 240	64 554	62 869	61 190
Mutualité Française du Doubs	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	121 168		
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte	10 075	10 201	10 330	10 461	10 596	10 732	10 872	11 014	11 159
Sedia	212 957	212 827	123 503	34 174	34 029	33 875			
SEM Micropolis	41 839	41 441	41 044	40 646	40 249				
La Maison du Peuple	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172
Secours Populaire Français	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948
Adoma	80 642	80 515	74 540	74 413	74 287				
Loge.GBM	2 698 944	2 715 852	2 490 757	2 193 377	2 138 277	1 671 991	1 374 757	1 120 207	691 926
OPH du Département Doubs - Habitat 25	687 644	634 096	571 898	534 385	517 071	513 585	514 949	469 522	470 163
NEOLIA	1 051 284	1 040 971	1 021 710	1 019 785	1 023 504	1 027 261	1 031 057	1 034 892	1 034 518
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	183 537	184 715	185 915	187 136	188 379	174 455	175 743	177 054	178 389
ICF HABITAT NORD-EST	43 577	43 496	43 414	43 333	43 252	43 171	43 091	43 010	42 930
TOTAL GENERAL	8 113 347	7 183 378	5 792 588	5 137 315	5 005 931	4 406 295	4 008 422	3 550 811	3 123 026



ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2033	ANNEE 2034	ANNEE 2035	ANNEE 2036	ANNEE 2037	ANNEE 2038	ANNEE 2039	ANNEE 2040	ANNEE 2041	ANNEE 2042	ANNEE 2043	ANNEE 2044	ANNEE 2045
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)													
SPL Territoire 25	480 379	120 095											
FONDATION PLURIEL (ex ADAPEI)	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	49 036					
ADDSEA Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort	26 699	27 229	27 769	28 320	28 882	29 455	30 040	30 636	31 244				
Emmaus Fondation Arc-en-Ciel	54 581	2 241											
Mutualité Française du Doubs	54 581	2 241											
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte Sedia	11 307	11 458	11 611	9 944	8 279	8 442	8 608	8 778	8 950	9 127	9 306		
SEM Micropolis	0.470	0.470	0.470	0.470	0.470	0.470	4.767						
La Maison du Peuple Secours Populaire Français	8 172 19 948	8 172 18 286	4 767										
Adoma	19 948	19 948	19 946	19 948	19 940	10 200							
Loge.GBM	582 224	586 248	380 086	341 514	277 915	200 447	168 520	169 716	122 967	115 331	82 866	71 477	68 419
OPH du Département Doubs - Habitat 25	338 511	295 883	297 727	299 593	301 482	303 396	285 987	265 646	266 849	66 901			
NEOLIA	1 038 393	1 018 546	1 022 523	967 612	875 723	877 615	879 520	863 435	853 559	855 420	857 294	859 181	607 942
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	156 114	130 612	115 837	46 930	11 733								
ICF HABITAT NORD-EST	42 850	20 167	20 109	20 051	19 993	19 936							
TOTAL GENERAL	2 857 250	2 338 671	2 001 855	1 840 156	1 650 200	1 563 820	1 475 514	1 387 246	1 283 568	1 046 778	949 466	930 658	676 361



ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2046	ANNEE 2047	ANNEE 2048	ANNEE 2049	ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054	ANNEE 2055	ANNEE 2056	TOTAUX
Centre Régional des Œuvres												
Universitaires et Scolaires de												455 475
Besançon (CROUS)												
SPL Territoire 25												8 374 874
FONDATION PLURIEL (ex												1 618 186
ADAPEI) ADDSEA												478 365
Soliha Doubs Côte d'Or et												4/6 303
Territoire de Belfort												323 768
Emmaus												37 378
Fondation Arc-en-Ciel												687 182
Mutualité Française du Doubs												1 090 510
Foyer des Jeunes Travailleurs La												201 240
Cassotte												201 248
Sedia												651 365
SEM Micropolis												205 219
La Maison du Peuple												127 351
Secours Populaire Français												297 564
Adoma												384 398
/ taoma												30.330
Loge.GBM	68 463	69 127	69 799	70 477	71 164	71 858	70 895	58 770	27 863	13 649	8 757	20 864 639
OPH du Département du Doubs -												
Habitat 25												7 635 287
NEOLIA	388 255	315 153	315 755	316 360	316 967	317 577	318 190	318 805	315 759	300 545	81 260	24 166 369
AKTYA L'Immobilier												
d'Entreprises du Grand												2 096 549
Besançon												
ICF HABITAT NORD-EST												532 379
TOTAL GENERAL	456 718	384 280	385 554	386 838	388 131	389 435	389 085	377 575	343 623	314 193	90 017	70 228 107